

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le mardi 8 septembre 2020 à 19 h, le tout en conformité avec l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, sous la présidence de madame la mairesse Sue Montgomery, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
Christian Arseneault, conseiller du district de Loyola.
Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs et du greffe;
Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;
Steve Desjardins, chef de division – permis et inspections;
Sébastien Manseau, chef de division – urbanisme;
Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement;
Julie Faraldo-Boulet, secrétaire recherchiste.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA20 170205

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Peter McQueen

De présenter les dossiers inscrits aux points 65.01 et 65.02 après le point 10.05.



Un débat s'engage.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand

De retirer le dossier suivant de l'ordre du jour :

40.15 - Adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-120 visant à autoriser la démolition du bâtiment situé au 4984, place de la Savane et la construction d'un bâtiment résidentiel de 8 à 10 étages, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017) et apporter les adaptations nécessaires à la procédure référendaire exigée à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le *Règlement sur le vote par correspondance* (chapitre E-2.2, r.3), le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

LES AMENDEMENTS À LA PROPOSITION PRINCIPALE SONT ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

RÉSOLUTION CA20 170206

APPROBATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 22 juin 2020 à 19 h et des séances extraordinaires du 29 juin 2020 à 10 h et du 27 août 2020 à 13 h du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03



PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

- Sue Montgomery

Indique que le conseil votera pour le retrait de la piste cyclable sur la rue de Terrebonne, désapprouve le retrait et en explique les raisons.

Annonce les modifications incluses au Règlement sur la mobilité dont la première lecture sera votée lors de la séance, notamment l'élimination des minimums de stationnement.

Indique qu'un soutien financier sera versé à 16 organismes de l'arrondissement grâce au Fonds québécois d'initiatives sociales et à la Stratégie nationale de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du MTESS.

Annonce un vote pour l'octroi d'un contrat pour acheter des supports à vélo afin d'encourager le cyclisme dans l'arrondissement.

Mentionne que de nouvelles murales seront peintes à la patinoire Bleu Blanc Bouge et au parc Martin Luther King.

Souhaite à tout le personnel enseignant, brigadiers scolaires, parents et enfants, une bonne rentrée scolaire.

Souhaite un bon nouvel an à la communauté juive.

- Lionel Perez

Fait un historique du projet de piste cyclable sur la rue de Terrebonne et indique que les mesures ont été implantées avec une bonne volonté, même si les processus de consultation n'ont pas été suivis adéquatement. Considérant le tollé et l'impact sur les résidents, croit que la piste cyclable doit être retirée de manière à ce que des analyses, des consultations et l'établissement de meilleurs processus puissent être faits pour tout futur projet de piste cyclable.

- Christian Arseneault

Souhaite que le conseil trouve une manière de faire avancer les projets pour lesquels les membres s'entendent.

Remercie les citoyens s'étant impliqués dans le dossier de la piste cyclable sur la rue de Terrebonne et constate que plusieurs souhaitent trouver une solution idéale pour tous.

Remercie l'école Judith-Jasmin qu'il a visité et indique qu'il visitera d'autres écoles dans son secteur afin de discuter des mesures à appliquer en temps de pandémie.

Indique qu'il sera sur le terrain avec des employés de l'arrondissement afin de déterminer quelles améliorations peuvent être apportées à certaines problématiques.

- Marvin Rotrand

Remercie Mme Lucie Careau de son aide dans le dossier de toponymie et l'a informée que le conseil municipal ratifiera le nom de Saidye Bronfman pour le nouveau parc dans le Triangle, et pour le sentier qui va lier le Triangle à la station Namur, c'est le nom d'Yolène Jumelle, fondatrice de la Maison d'Haiti et de la Maison des jeunes l'Ouverture ainsi que le nom d'Elie Wiesel pour un nouveau parc dans le district de Snowdon.

Rappelle que le poste de quartier 11 fermera dans 6 semaines et indique que le seul espoir est la création d'une mini-station, un comptoir local, pour avoir une présence dans NDG et a inscrit une motion à cet égard pour le prochain conseil municipal.

Fait part que les marchands du chemin Queen-Mary ont demandé à la STM un moratoire sur l'aménagement d'une voie réservée d'autobus et indique les démarches effectuées à cet égard.



- Magda Popeanu

Souhaite une bonne rentrée à tous les élèves et rappelle l'importance de la persévérance scolaire.

Indique que le gouvernement a mis en place un nouveau système d'alerte régionale qui permet de mesurer le niveau de risque de COVID-19.

Tient à remercier le CIUSSS du Centre-Ouest de l'île de Montréal pour l'étude qu'il a réalisé sur l'impact de la crise de la COVID-19 sur les communautés culturelles montréalaises.

Remercie aussi la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges pour avoir favorisé la concertation et la consultation, en plus d'avoir aidé l'arrondissement à réaliser un plan de diffusion multilingue.

Est heureuse du projet de rue partagée sur la rue Jean-Brillant et remercie les services des mesures de mitigation implantées dans le cadre de ce projet.

Mentionne qu'en dépit des contraintes, il y a eu une belle programmation culturelle et invite les citoyens à regarder la carte interactive *Mon été culturel à Montréal*.

Souhaite un bon nouvel an à la communauté juive.

- Peter McQueen

Remercie les citoyens de leurs commentaires au sujet de la piste cyclable sur la rue de Terrebonne.

Mentionne qu'il y a eu des cas de COVID-19 à l'école Notre-Dame-de-Grâce et l'école Saint-Luc et rappelle aux parents de ne pas envoyer leurs enfants à l'école s'ils présentent des symptômes.

Remercie les policiers d'assurer la sécurité des étudiants à certains coins de rue, comme à l'intersection du chemin Upper-Lachine et de l'avenue d'Oxford. Précise qu'étant donné la division en 3 cycles d'horaires à l'école Notre-Dame-de-Grâce, la traverse aux intersections munies de brigadiers s'étale sur une plus longue période..

Mentionne le retour du Dépôt alimentaire NDG dans l'est de NDG, dans leurs nouveaux locaux situés au Manoir Notre-Dame-de-Grâce et rappelle le besoin d'espace de l'organisme.

Félicite l'organisme Notre-Dame-des-Arts pour l'organisation du festival la Semaine des arts de NDG en version numérique.

Remercie NDG Incredible Edibles pour l'organisation d'un tour des jardins.

Mentionne que l'ouverture officielle du terrain de pétanque et de son nouveau toit, au parc Georges Saint-Pierre, se tiendra le 23 septembre.

RÉSOLUTION CA20 170207

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

De retirer les questions numéros 15 et 31 de la période des questions et de demandes du public afin d'obtenir un avis juridique quant à leur recevabilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



10.08

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

• Maude Nantel	Piste cyclable Terrebonne
• Karim Duranceau	Coupe et remplacement d'arbres
• Elisabeth Faure	Piste cyclable Terrebonne
• Linda Piano	Piste cyclable Terrebonne
• Ray Taylor	Projet résidentiel sur le lieu du Deli-Pat – rue Sherbrooke
• David Scascia	Sécurité des pistes cyclables existantes et état des routes dans NDG
• Lucie Francisco	Piscine du parc Martin-Luther-King
• Daniel Lafond	<i>Question retirée à la demande des élus</i>
• Monika Skonieczny	Règlementation : installation de compresseurs commerciaux à côté de bâtiments résidentiels
• Thomas Szirmay	Code de la route
• Lilia Esguerra	Consultations auprès de la population
• Jason Hughes	Installation de compresseurs commerciaux dans un bâtiment mixte
• Nicolas Roberge	<i>Question retirée à la demande des élus</i>
• Jeffrey Weinstein	Accessibilité
• Tamara Feder	Toponymie
• Camille Thompson	Accessibilité de la consultation publique
• Sandra Climan	Chemin Queen-Mary
• Darby MacDonald	Accessibilité des consultations à venir
• Barbara Bedont	Sécurité – intersection des boulevards Décarie et De Maisonneuve
• Philippe Bertrand	Demande d'amélioration au parc Martin-Luther-King (de Kent)
• Tanya Eickhoff	Ouverture des séances du conseil au public
• Kevin Copps	Subvention du gouvernement fédéral pour les infrastructures de transport actif
• Albano DeJesus	Rue Buchan
• Tee Chazin	Permis pour la neige
• Neal Mukherjee	Gouvernance



• Josée Bourgoïn Desrochers	Propreté/civisme
• Jo-Anne Wemmers	Plan particulier d'urbanisme pour l'îlot de Maisonneuve
• Laurence Aubin	Congestion sur le boulevard Cavendish
• Valerie Keszey	Stationnement et entretien des infrastructures
• Thais Verbaet	Application – requête des citoyens
• Ashley Arbis	Zones pour logements de courte durée
• Line Bonneau	Site patrimonial du Mont-Royal
• Jennifer Crane	Sécurité des résidents de l'avenue Ridgewood
• Irina Grecu	Trafic Clanranald/Snowdon

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

RÉSOLUTION CA20 170208

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

De prolonger la période de questions et de demandes du public afin d'entendre les personnes n'ayant pu être entendues, à l'exception des questions et demandes portant sur la piste cyclable de la rue de Terrebonne puisque la limite de trois interventions sur ce même sujet a été atteinte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

• Sharon Leslie	Respect des règles sanitaires
• Lucia Stefoni	Sécurité routière pour les cyclistes

La période de prolongation de questions et de demandes du public est terminée.

* en annexe au présent procès-verbal, la liste complète des questions des citoyens.

Madame la mairesse suspend la séance pour une période de 10 minutes.



PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Marvin Rotrand S'enquiert de l'état de la demande faite au Central sur la résilience du réseau d'égout dans la perspective des changements climatiques, particulièrement dans le quadrilatère Coolbrooke, Earnscliffe, Côte-Saint-Luc et Van Horne.
Demande une mise à jour sur le problème avec les autobus scolaires dans le secteur de l'avenue Mountain Sights qui devaient être gratuits jusqu'en 6e année, ce qui ne semblent pas l'être cette année.
Désire connaître l'échéancier pour le remplacement de la conduite d'eau sur l'avenue Victoria, entre les avenues Carlton et Plamondon.
- Peter McQueen Demande à qui revient la responsabilité de l'élagage le long du chemin de fer, ainsi que des précisions sur le budget relatif à la réparation des bosses sur les pistes cyclables.
Désire savoir s'il y a des inspecteurs qui surveillent le problème de propreté sur la rue Sherbrooke Ouest, particulièrement pendant la période des déménagements des étudiants.

CORRESPONDANCE

Mme Geneviève Reeves dépose :

- 85 courriels reçus de la part de citoyens concernant la piste cyclable de la rue de Terrebonne (voir liste ci-dessous);
- Un courriel du 28 juillet 2020 de M. Schneur Zalman Rabin concernant les trottoirs aux intersections de Carlton et Victoria et de Plamondon et Victoria;
- Des courriels reçus le 20 août 2020 de Mme Josie Mancini, Mme Laretta Antinori et M. Gabriel De santis concernant les pistes cyclables de la Ville de Montréal.
- Courriel reçu le 7 septembre 2020 de Gestion Immobilière Ascentia accompagné d'une pétition contre le projet particulier PP-121 concernant la construction d'un immeuble au 4984, place de la Savane.

Courriels reçus des citoyens Piste cyclable de la rue de Terrebonne

1. Ms Kate Johnson
2. Ms Louina Legresley
3. Mme Luise Massari
4. Mr Bob Babinski
5. Mr Jay Bryan
6. Mr Éric Granger
7. Mr Paul Paré
8. Mr Ezra Soiferman
9. Ms Kathleen Carbone-McNally
10. Ms Valerie Keszey
11. M. Marc Trudel
12. Mme Guylaine Cormier



**Courriels reçus des citoyens
Piste cyclable de la rue de Terrebonne**

13. Mme Nora Kelly
14. Mme Linda Piano
15. Mme Cassandra R.
16. Mme Nancie Wight
17. M. Wes Folkerth
18. Guozhen Gai, Jiatang Wang, Tianyu Wang
19. Mme Isabelle Reinhardt
20. Mme Marie-Claude Chayer
21. Mme Caroline Khoury
22. Mme Judy Garfin et M. Neil Smolar
23. Ms Judith Adams
24. Ms Dorota Tyszkiewicz
25. M Johnny Mangafas
26. Ms Lynne Robson
27. Ms Donna Lysney
28. Ms Stephanie Pam
29. Ms Julia Paré
30. Ms Patricia Tonin & M. Gregory Lypny,
31. M. Guy Aubin
32. Ms Laura Bryan
33. Ms Susan Louisa Elmslie
34. Martin and Yvonne Kiely
35. Ms Kalyani Desai
36. Ms Judy Kolonics
37. Mme Marie Desjardins
38. M. François Caron
39. Mme Suzanne Coupal
40. Ms Laretta Antinori
41. M. Gabriel De Santis
42. M. Richard Broughton
43. Ms Ellie Israël
44. Ms Sonia Christen
45. Mr Ben Magagnin
46. Mr Geoff Wagner
47. Ms Brenda Andres
48. Mr Andrew Barbacki
49. Ms Anne Brennan
50. Ms Diana Averill
51. Ms Louina Legresley
52. Ms Judy Kolonics
53. Mr Rod Hayes
54. M. François Lambin
55. Mr Ian Terner
56. Mme Dominique Bourduas



**Courriels reçus des citoyens
Piste cyclable de la rue de Terrebonne**

57. Ms Amelia Pang
58. Mr Willie Kamstra
59. Ms Elena Ribarova
60. Ms Arlene Shulman
61. Mr Dion Owen
62. Mme Julie Trudel
63. Rossitza Ribarova
Chris Anderson
Snejinka Koen
Gueorgui **Ribarov**
(Ribarov Family)
64. M. Thomas Szirmay
65. Mme Anne-Marie Reynaud
66. Ms Catherine Masson
67. Ms Karen Fisher Favret
68. Mr Arman Kizilkale
69. Ms Tara MacRae
70. Ms Blanche Rousseau
71. Ms Julia von Oettingen
72. Ms Sophie Henry
73. Mr Darcy Raymond
74. Mme Francine Collet
75. Ms Sandra Climan
76. Ms Nicole Garneau
77. Ms Joan Foster
78. Ms Charlotte Benabdallah
79. M. Roch Landry
80. Ms Patti Gervais
81. Mr Jay Bryan
82. Ms Kathleen Gray
83. Ms Tanya Neitzert
84. Mr Ken Saldanha
85. École Santa Monica

RÉSOLUTION CA20 170209

MOTION - RETRAIT DES VOIES CYCLABLES TEMPORAIRES - RUE DE TERREBONNE

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement devrait avoir pour rôle de trouver des solutions raisonnables et pragmatiques afin de répondre aux besoins de ses différentes clientèles sans porter indûment atteinte à un groupe, quel qu'il soit;

ATTENDU QUE, le 22 juin, lors de l'adoption du programme de rues partagées par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comme il



n'y avait eu aucune consultation sur près de 200 interventions composant ce programme, les services municipaux se sont explicitement engagés à modifier ou à retirer rapidement tous les éléments du programme pouvant susciter des inconvénients ou des difficultés pour les résidents ou s'avérant socialement inacceptables;

ATTENDU QU'il n'y a jamais eu de vote portant précisément sur la mise en œuvre de voies cyclables des deux côtés de la rue de Terrebonne, lesquelles ont supprimé toutes les places de stationnement sur cette rue;

ATTENDU QUE la mise en œuvre de voies cyclables des deux côtés de la rue de Terrebonne a suscité la création de pétitions exigeant leur retrait immédiat, lesquelles ont, à ce jour, été signées par environ 2 000 résidents du quartier;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu de nombreux courriels de citoyens leur demandant d'agir rapidement pour faire retirer les voies cyclables de la rue de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'élimination des places de stationnement des deux côtés de la rue de Terrebonne engendre une pression considérable sur les rues transversales, et ce, au moment précis où des travaux sont en cours dans de nombreuses rues parce que la Ville remplace les entrées d'eau des résidences locales;

ATTENDU QUE des dizaines de résidents irrités et déçus ont écrit à la greffière de l'arrondissement afin que leurs lettres s'opposant aux voies cyclables sur la rue de Terrebonne soient déposées au conseil d'arrondissement;

ATTENDU QUE bon nombre de résidents ont déposé des plaintes auprès de l'Ombudsman de Montréal en raison du préjudice qui leur est causé par l'incapacité des véhicules de transport adapté, des ambulances et des autres véhicules d'urgence à accéder facilement à leurs foyers;

ATTENDU QUE le conseiller Peter McQueen a déclaré publiquement que l'élimination de toutes les places de stationnement de la rue de Terrebonne ne constitue pas une solution optimale pour répondre aux besoins des citoyens du quartier et qu'il recommande que l'on procède à une étude de la circulation pour examiner la possibilité qu'en définitive, la rue de Terrebonne devienne une rue à sens unique comportant, d'un côté, des places de stationnement et de l'autre, une piste cyclable bidirectionnelle;

ATTENDU QUE les voies cyclables de la rue de Terrebonne paraissent de plus en plus mal conçues et que, selon les résidents, peu de cyclistes les utilisent;

ATTENDU QUE bon nombre de citoyens demandent que l'arrondissement effectue un décompte impartial du nombre de cyclistes qui empruntent les voies cyclables du secteur Notre-Dame-de-Grâce;

ATTENDU QUE l'arrondissement n'avait pas prévu d'effectuer une consultation publique au sujet de la popularité des nouvelles voies cyclables de la rue de Terrebonne et que la structure du sondage informel effectué par la mairesse à la mi-août ne donne pas aux résidents une occasion équitable d'exprimer toute la gamme de leurs opinions et que celui-ci pourrait, en fait, être considéré comme un moyen de retarder la prise rapide d'une décision;

ATTENDU QU'au cours des vingt ans d'histoire de l'arrondissement, peu de gestes de son administration ont provoqué un tel tollé au sein de la communauté.

Il est proposé par Marvin Rotrand



appuyé par Lionel Perez

Que les services de l'arrondissement soient mandatés pour retirer les voies cyclables de la rue de Terrebonne à partir du 9 septembre 2020.

Que, sans toutefois cautionner précisément la conversion de la rue de Terrebonne en rue à sens unique comportant des places de stationnement d'un côté et une piste cyclable bidirectionnelle de l'autre, le conseil d'arrondissement invite la Ville centre à effectuer une étude de la circulation pour évaluer la faisabilité de la transformation de cette rue en sens unique en tenant compte de son incidence sur la circulation dans les rues voisines ainsi que sur les différentes parties prenantes du quartier.

Qu'au cours de la prochaine année, afin de permettre au conseil de mieux comprendre les besoins, l'arrondissement effectue le décompte du nombre de cyclistes qui empruntent, chaque jour, les voies cyclables actuelles de la portion du territoire de l'arrondissement qui se trouve dans Notre-Dame-de-Grâce.

Que le conseil de l'arrondissement s'excuse auprès des milliers de citoyens qui ont signalé que la mise en œuvre des voies cyclables de la rue de Terrebonne leur a causé des inconvénients et des difficultés, tout en soulignant que le programme de rues partagées a été adopté avec les meilleures intentions du monde.

Un débat s'engage.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Lionel Perez

De remplacer la proposition principale par la proposition d'amendement suivante :

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement devrait avoir pour rôle de trouver des solutions raisonnables et pragmatiques afin de répondre aux besoins de ses différentes clientèles sans porter indûment atteinte à un groupe, quel qu'il soit;

ATTENDU QUE, le 22 juin, lors de l'adoption du programme de rues partagées par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comme il n'y avait eu aucune consultation sur près de 200 interventions composant ce programme, les services municipaux se sont explicitement engagés à modifier ou à retirer rapidement tous les éléments du programme pouvant susciter des inconvénients ou des difficultés pour les résidents ou s'avérant socialement inacceptables;

ATTENDU QU'il n'y a jamais eu de vote portant précisément sur la mise en œuvre de voies cyclables des deux côtés de la rue de Terrebonne, lesquelles ont supprimé toutes les places de stationnement sur cette rue;

ATTENDU QUE l'élimination des places de stationnement des deux côtés de la rue de Terrebonne engendre une pression considérable sur les rues transversales, et ce, au moment précis où des travaux sont en cours dans de nombreuses rues pour le remplacement des entrées d'eau des résidences locales;



ATTENDU QUE bon nombre de résidents ont déposé des plaintes auprès de l'Ombudsman de Montréal en raison du préjudice qui leur est causé par l'incapacité des véhicules de transport adapté, des ambulances et des autres véhicules d'urgence à accéder facilement à leurs foyers;

ATTENDU QUE le conseiller Peter McQueen a déclaré publiquement que l'élimination de toutes les places de stationnement de la rue de Terrebonne ne constitue pas une solution optimale pour répondre aux besoins des citoyens du quartier et qu'il recommande que l'on procède à une étude de la circulation pour examiner la possibilité qu'en définitive, la rue de Terrebonne devienne une rue à sens unique comportant, d'un côté, des places de stationnement et de l'autre, une piste cyclable bidirectionnelle;

ATTENDU QUE l'arrondissement bénéficierait d'un décompte impartial du nombre de cyclistes qui empruntent les voies cyclables du secteur Notre-Dame-de-Grâce;

ATTENDU QUE l'arrondissement n'avait pas prévu d'effectuer une consultation publique au sujet de la popularité des nouvelles voies cyclables de la rue de Terrebonne et que la structure du sondage informel effectué par la mairesse à la mi-août ne donne pas aux résidents une occasion équitable d'exprimer toute la gamme de leurs opinions et que celui-ci pourrait, en fait, être considéré comme un moyen de retarder la prise rapide d'une décision.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

Que les services de l'arrondissement soient mandatés pour retirer les voies cyclables de la rue de Terrebonne à partir du 9 septembre 2020, de façon concertée et ordonnée.

Un débat s'engage.

La conseillère Magda Popeanu et les conseillers Marvin Rotrand, Lionel Perez, Peter McQueen et Christian Arseneault votent en faveur de la proposition d'amendement.

Madame la mairesse Sue Montgomery vote contre la proposition d'amendement.

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

La conseillère Magda Popeanu et les conseillers Marvin Rotrand, Lionel Perez, Peter McQueen et Christian Arseneault votent en faveur de la motion.

Madame la mairesse Sue Montgomery vote contre la proposition principale telle qu'amendée.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

65.01 1203571006



RÉSOLUTION CA20 170210**MOTION - MOBILITÉ SUR LA RUE DE TERREBONNE**

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce tient à favoriser les déplacements actifs et la fluidité de la circulation;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté le plan Vision Zéro, qui vise à mettre en place des actions concrètes afin de veiller à la sécurité des usagers vulnérables et des conducteurs de véhicules sur nos rues;

ATTENDU QUE ces dernières semaines, on a vu croître l'intérêt de la population quant aux enjeux de mobilités sur la rue de Terrebonne et que celle-ci a demandé à l'arrondissement plus d'inclusion dans les décisions portant sur la mobilité.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

QU'un groupe de travail soit mis sur pied, ayant pour mandat de proposer des recommandations qui visent l'amélioration de la mobilité sur la rue de Terrebonne.

QUE ce groupe de travail soit présidé par M. Peter McQueen et que ses membres incluent une représentante de la Division des études techniques de l'arrondissement, une représentante de la Direction des travaux publics de l'arrondissement, une représentante de la Division des communications de l'arrondissement.

QUE le Centre de services scolaire de Montréal et la Commission scolaire English-Montreal soient invités à nommer une représentante qui se joindra au groupe de travail.

QUE les institutions religieuses de la rue de Terrebonne soient invitées à nommer des représentants qui se joindront au groupe de travail.

QUE le HLM Terrebonne soit invité à nommer une représentante qui se joindra au groupe de travail.

QUE le groupe de travail soit doté du pouvoir d'inclure des participants issus d'organisations communautaires et de citoyens dont ils jugent la participation enrichissante, dont :

- une résidente s'identifiant comme étant pour la piste cyclable sur la rue de Terrebonne;
- une résidente qui est cycliste, mais qui n'est pas membre de l'Association des piétons et cyclistes (APC);
- une résidente résidant sur ou près de la rue de Terrebonne;
- une résidente résidant sur ou près de la rue de Terrebonne et qui a des troubles de mobilité.

QUE ce groupe de travail ait accès aux statistiques sur l'utilisation actuelle de l'installation temporaire de la piste cyclable sur la rue de Terrebonne.



QUE ce groupe de travail ait accès aux données du sondage sur les voies actives et familiales entamé par l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ainsi qu'à des informations pertinentes fournies par la Division des études techniques de l'arrondissement concernant la mobilité sur la rue de Terrebonne.

QUE le groupe de travail se rencontre au moins une fois par mois.

QUE le groupe de travail dépose un rapport périodique à chaque séance ordinaire du conseil d'arrondissement faisant l'état de leurs avancements.

QUE ce groupe de travail soit responsable de déposer un rapport final à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de février 2021 ou à toute autre séance du conseil d'arrondissement avant cette date.

QUE ce rapport inclut des recommandations qui tiennent compte des besoins des familles, des enfants, des personnes âgées et des personnes à mobilité réduites.

Un débat s'engage.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

De remplacer la proposition principale par la proposition d'amendement suivante :

À la demande de la mairesse Sue Montgomery, la séance est suspendue pour une durée de cinq minutes afin de lui permettre de prendre connaissance de l'amendement proposé.

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce tient à favoriser les déplacements actifs et la fluidité de la circulation;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté le plan Vision Zéro, qui vise à mettre en place des actions concrètes afin de veiller à la sécurité des usagers vulnérables et des conducteurs de véhicules sur nos rues;

ATTENDU QUE ces dernières semaines, on a vu croître l'intérêt de la population quant aux enjeux de mobilités sur la rue de Terrebonne et que celle-ci a demandé à l'arrondissement plus d'inclusion dans les décisions portant sur la mobilité;

ATTENDU QUE le programme des rues partagées approuvé par le conseil d'arrondissement le 22 juin dernier à titre de mesure temporaire en réponse à la COVID-19 au cours de l'été 2020, a démontré que l'arrondissement doit élargir ses objectifs pour répondre aux besoins des différentes clientèles en matière de mobilité;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement souhaite fournir des infrastructures cyclables sécuritaires tout en respectant les besoins en stationnement des résidents et des institutions locales;



ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement sait que personne ne profite de la division qui a cours au sein de la communauté et souhaite encourager un dialogue serein pour mieux répondre aux besoins de mobilité de chacun tout en minimisant les inconvénients pour la population.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

QU'un groupe de travail soit mis sur pied, ayant pour mandat de proposer des recommandations qui visent l'amélioration de la mobilité sur la rue de Terrebonne.

QU'un comité de sélection composé du conseiller Christian Arseneault, le conseiller Lionel Perez, le Directeur d'arrondissement, et un représentant des Travaux publics soit mandaté à recommander des candidatures pour approbation au conseil d'arrondissement de novembre.

QUE ce groupe de travail soit présidé par M. Peter McQueen et que ses membres incluent une représentante de la Division des études techniques de l'arrondissement, une représentante de la Direction des travaux publics de l'arrondissement, une représentante de la Division des communications de l'arrondissement.

QUE le comité de sélection s'assure que le groupe de travail inclut quatre (4) participants citoyens qui représentent une diversité d'habitudes de vie et de perspectives à l'égard de l'aménagement temporaire choisi en 2020, incluant une personne à mobilité réduite ou travaillant avec cette population.

QUE le Centre de services scolaire de Montréal, la Commission scolaire English-Montreal, les institutions religieuses de la rue de Terrebonne, et la HLM Terrebonne soient invités à nommer un représentant chacun qui se joindra au groupe de travail.

QUE la greffière de l'arrondissement soit mandatée à fournir toutes informations au groupe que ce dernier juge utiles et pertinentes pour son travail.

QUE la greffière de l'arrondissement soit mandatée à inviter le public à déposer leurs candidatures pour ce groupe de travail.

QUE le groupe de travail se rencontre au moins une fois par mois.

QUE, sans privilégier précisément la possibilité de rendre la rue de Terrebonne à sens unique, le conseil d'arrondissement invite la Ville centre à effectuer une étude de la circulation pour évaluer la faisabilité de la transformation de cette rue en sens unique en tenant compte de son incidence sur la circulation dans les rues avoisinantes ainsi que sur les différentes parties prenantes du quartier.

QU'afin de permettre au conseil de mieux comprendre les besoins, l'arrondissement effectue le décompte du nombre de cyclistes qui empruntent, chaque jour, les voies cyclables actuelles de la portion du territoire de l'arrondissement qui se trouve dans Notre-Dame-de-Grâce.

QUE le groupe de travail soit responsable de déposer un rapport final à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'avril 2021 ou à toute autre séance du conseil d'arrondissement avant cette date.



QUE le groupe de travail soit mandaté à faire toute recommandation au conseil d'arrondissement qu'il juge méritée à l'égard de la circulation véhiculaire, la sécurisation des déplacements par des transports actifs, et l'offre de transport collectif.

Un débat s'engage.

Christian Arseneault dépose la version française et la version anglaise d'une correspondance datée du 20 août 2020, adressée à la mairesse Sue Montgomery et signée par la conseillère Magda Popeanu et les conseillers Peter McQueen et Christian Arseneault.

La conseillère Magda Popeanu et les conseillers Marvin Rotrand, Lionel Perez, Peter McQueen et Christian Arseneault votent en faveur de l'amendement à la proposition principale.

Madame la mairesse Sue Montgomery vote contre l'amendement à la proposition principale.

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Madame la mairesse Sue Montgomery, la conseillère Magda Popeanu et les conseillers Marvin Rotrand, Lionel Perez, Peter McQueen et Christian Arseneault votent en faveur de la proposition principale telle qu'amendée.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.02 1203571007

RÉSOLUTION CA20 170211

CONTRAT - DISTRIBUTION INTERNATIONAL FOYER FC INC. - SUPPORTS À VÉLOS

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'accorder un contrat à Distribution International Foyer FC Inc (INOX MILTON), au montant de 183 965,75 \$, incluant les taxes, pour l'acquisition de supports à vélos inoxydables à deux places à l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

D'autoriser une dépense à cette fin de 183 965,75 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant (5 soumissionnaires) - Appel d'offres public 20-18198.

D'autoriser une dépense incidente de 8 623,13 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.



D'autoriser une dépense totale de 192 588,87 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'approuver le financement à hauteur de 108 359,31\$ à partir du fonds de stationnement de l'arrondissement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1208241004

RÉSOLUTION CA20 170212

CONTRAT - LES PAVAGES CÉKA INC. - BAIE DE VIRAGE - BOULEVARD DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de 328 837,13 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement d'une baie de virage à gauche au niveau de l'intersection numéro 22551 sur le boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-20-AOP-TP-023.

D'autoriser une dépense à cette fin de 328 837,13 \$, incluant les taxes.

D'autoriser une dépense additionnelle de 32 883,71 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense additionnelle de 90 000 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences.

D'autoriser une dépense totale de 431 720,84 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense après avoir opéré les virements budgétaires requis, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1208720004



RÉSOLUTION CA20 170213**CONTRAT - GROUPE SANYVAN INC. - NETTOYAGE ET VIDANGE DE PUISARDS ET CHAMBRES DE VANNE**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder à Groupe Sanyvan inc., le contrat d'une durée de trois ans, pour le service de nettoyage et vidange complète de puisards et chambres de vanne, incluant transport et disposition des résidus, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18292.

D'autoriser une dépense à cette fin de 753 661,13 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1207985003

RÉSOLUTION CA20 170214**SERVICES PROFESSIONNELS - FNX-INNOV ET SNC-LAVALIN - PROJET WESTBURY**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'accorder un contrat gré à gré à FNX-Innov au montant de 96 546,81 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels de surveillance des travaux et d'accorder un contrat à SNC-Lavalin de 8 379,61 \$ pour un total de 58 367,52 \$ (taxes incluses) (CA19 170322) pour les services professionnels de contrôle des matériaux dans le cadre du projet Westbury phases 2 et 3; conformément à l'entente relative à la réalisation de travaux d'infrastructures avec Les Développements Armstrong inc. (résolution CA18 170110).

Ce montant de 104 926,42 \$ (96 546,81 \$ + 8 379,61 \$) remplace le montant autorisé de 116 209,83 \$ de la résolution CA20 170164 pour les honoraires de FNX-Innov pour la surveillance des travaux de la phase 2 et 3; ceux-ci ont été annulés, car l'entente cadre est venue à échéance.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1183558009



RÉSOLUTION CA20 170215**OFFRE DE SERVICE - VILLE CENTRE - ENTANDEM**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'accepter l'offre de service de la Ville centre et mandater le Service de la culture pour conclure une entente forfaitaire pour la gestion des redevances avec l'organisme ENTANDEM, mandataire de la SOCAN et de RÉ:SONNE, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023, pour la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables pour l'exécution en public des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE et/ou des œuvres musicales du répertoire de la SOCAN lors d'activités ou événements dans l'arrondissement et ce, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* et pour négocier tout renouvellement de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1207838024

RÉSOLUTION CA20 170216**SOUTIENS FINANCIERS ET CONVENTIONS - 16 ORGANISMES**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'accorder un soutien financier de 57 900 \$ à l'Association des parents de Côte-des-Neiges afin de réaliser le projet « Les pères et les mères vont de pair » pour la période 9 septembre 2020 au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

D'accorder un soutien financier de 73 000 \$ à Baobab Familial afin de réaliser le projet « Baopapas: je trouve enfin ma place » pour la période du 9 septembre 2020 au 31 mars 2022 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

D'accorder un soutien financier de 155 000 \$ à Carrefour jeunesse Emploi de Côte-des-Neiges afin de réaliser le projet « CJE-En avant: Le Fab Lab, une opportunité jeunesse » pour la période du 9 septembre 2020 au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

D'accorder un soutien financier de 152 000 \$ à Carrefour jeunesse Emploi de Notre-Dame-de-Grâce afin de réaliser le projet « Notre diversité gagnante » pour la période du 9 septembre 2020 au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).



D'accorder un soutien financier de 123 000 \$ au Centre des aînés de Côte-des-Neiges afin de réaliser le projet « Actions visant le mieux-être et l'inclusion sociale des aînés immigrants » pour la période du 9 septembre 2020 au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

D'accorder un soutien financier de 102 000 \$ au Club Ami afin de réaliser le projet « Un accompagnement à échelle humaine: la santé mentale vue autrement » pour la période du 9 septembre 2020 au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

D'accorder un soutien financier de 36 000 \$ au Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce afin de réaliser le projet « Connexions communautaires dans les quartiers vulnérables » pour la période du 9 septembre 2020 au 31 mars 2021 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

D'accorder un soutien financier de 48 000 \$ à la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges afin de réaliser le projet « La Ruche » pour la période du 9 septembre 2020 au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

D'accorder un soutien financier de 155 000 \$ au Dépôt alimentaire NDG afin de réaliser le projet « Engagement collectif accru du Dépôt dans les secteurs prioritaires de NDG » pour la période du 9 septembre 2020 au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

D'accorder un soutien financier de 28 000 \$ à Femmes du monde à Côte-des-Neiges afin de réaliser le projet « Femmes immigrantes et leadership » pour la période du 9 septembre 2020 au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

D'accorder un soutien financier de 129 500 \$ à La Cafétéria communautaire Multicaf afin de réaliser le projet « Sécurité alimentaire, éducation populaire et employabilité un projet de lutte contre la pauvreté » pour la période du 9 septembre 2020 au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

D'accorder un soutien financier de 14 500 \$ à L'Envol des femmes afin de réaliser le projet « La mise en conserve à portée de main » pour la période du 9 septembre 2020 au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

D'accorder un soutien financier de 85 000 \$ à l'Institut Fraser Hickson afin de réaliser le projet « Minibiblio propulsé par Fraser Hickson » pour la période du 9 septembre 2020 au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).



D'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Parents engagés pour la petite enfance afin de réaliser le projet « Développement d'activités parents-enfants de jardinage et de saine alimentation » pour la période du 9 septembre 2020 au 31 mars 2021 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

D'accorder un soutien financier de 123 000 \$ à Promotion Intégration Société Nouvelle - PROMIS afin de réaliser le projet « Ensemble pour l'action alimentaire » pour la période du 9 septembre 2020 au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

D'accorder un soutien financier de 35 000 \$ au Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants - SIARI ce afin de réaliser le projet « On décortique le démocratique ! » pour la période du 9 septembre 2020 au 31 mars 2021 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

D'approuver les seize projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1207838023

RÉSOLUTION CA20 170217

ORDONNANCE - CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CRÉATION D'UNE MURALE - PARC DE LA CONFÉDÉRATION

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Peter McQueen

D'édicter l'ordonnance numéro OCA20 17025 en vertu de l'article 15 du *Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti* (RCA11 17196), afin de permettre la création d'une murale sur la façade nord du pavillon de la patinoire Bleu-Blanc-Bouge au parc de la Confédération.

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à Prévention Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation de la murale et approuver une convention de contribution financière à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1205284010



RÉSOLUTION CA20 170218**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 3 ORGANISMES**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 2 750 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Centre social créatif Creative Social Center 5237, avenue Clanranald Montréal (Québec) H3X 2S5 a/s Mme Diana Fraid, présidente	Pour aider au déménagement vers un nouveau bureau, pour informer les membres comment rester en contact à distance durant la COVID-19.	TOTAL : 500 \$ Marvin Rotrand 500 \$
Association jamaïcaine de Montréal Jamaica Association of Montreal 4085, rue Jean-Talon Ouest Montréal (Québec) H4P 1S6 a/s Mme Sharon Nelson 1 ^{ère} présidente	Pour l'événement de levée de fonds qui a eu lieu, en ligne, le 18 juillet 2020 mettant en vedette des artistes reggae de Montréal, Toronto, Jamaïque et de la Côte d'Ivoire. Cette levée de fonds servira à des projets de rénovation à l'association. Tous les artistes, participants et organisateurs ont donné leur temps et énergie à ces projets.	TOTAL : 1 000 \$ Sue Montgomery 170 \$ Lionel Perez 166 \$ Marvin Rotrand 166 \$ Peter McQueen 166 \$ Magda Popeanu 166 \$ Christian Arseneault 166 \$
Centre pour personnes âgées Espoir Nouveau New Hope Senior Center 6225, avenue Godfrey Montréal (Québec) H4B 1K3 a/s Mme Evita Karasek Mme Susan Goel, coordonnatrices de programmes	Yoga dans le parc Leduc pour les personnes âgées de 50 et plus. Yoga donné par Giovanna Carrubba deux fois par semaine lorsque le temps le permet.	TOTAL : 1 250 \$ Sue Montgomery 500 \$ Peter McQueen 500 \$ Christian Arseneault 250 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1205265005

RÉSOLUTION CA20 170219**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PRIMADA - MONTE-PERSONNE AU CENTRE MONKLAND**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), pour le projet de remplacement du monte-personne afin d'en faire la mise aux normes au Centre Monkland dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

De confirmer la participation de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au financement du projet.

De confirmer que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce assumera les frais d'exploitation du projet.

De reconfirmer que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce adhère aux démarches du ministère de la Famille soit Municipalité amie des aînés (MADA) et Municipalité amie des enfants (MAE) (CA17 170191).

D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer tout engagement relatif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1205284011

RÉSOLUTION CA20 170220

DÉPÔT - ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET REVENUS PROJETÉS - ANNÉE 2020

Mme Montgomery dépose l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2020 en date du 30 juin 2020 et l'état comparatif des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2020 par rapport au 30 juin 2019, pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

30.02 1206954003

RÉSOLUTION CA20 170221

ORDONNANCE - 4100, 4120 ET 4140, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez



D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984 modifié, article 3), l'ordonnance numéro OCA20 17026 jointe à la présente résolution, exemptant le propriétaire des édifices situés sur les lots 2 650 139, 2 650 136 et 2 650 135 du cadastre du Québec et portant les numéros 4100, 4120 et 4140, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de fournir 3 unités de stationnement requises dans le cadre d'un projet de transformation visant la régularisation de l'aménagement de 9 logements supplémentaires.

De prendre acte de son engagement à verser 10 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1203558040

RÉSOLUTION CA20 170222

ORDONNANCES - PROLONGEMENT DES PROMOTIONS COMMERCIALES

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), les ordonnances OCA20 17027 et OCA20 17028 jointes à la présente permettant de vendre des marchandises, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, conformément aux exigences de ces ordonnances du 9 septembre au 31 octobre 2020, sous réserve de tout décret ou arrêté ministériel du gouvernement du Québec.

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (01-276, art. 515), les ordonnances OCA20 17029 et OCA20 17030 jointes à la présente permettant des enseignes temporaires du 9 septembre au 31 octobre 2020, à certaines conditions.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), les ordonnances OCA20 17031 et OCA20 17032 jointes à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, du 9 septembre au 31 octobre 2020, à certaines conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1202703009

RÉSOLUTION CA20 170223

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2020

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Lionel Perez



D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 8 septembre 2020 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances numéros OCA20 17033, OCA20 17034 et OCA20 17035 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1208774005

RÉSOLUTION CA20 170224

ORDONNANCE - MURALE - PARC MARTIN-LUTHER-KING

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'édicter l'ordonnance numéro OCA20 17036 en vertu de l'article 15 du *Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti* (RCA11 17196), afin de permettre la création d'une murale sur les façades sud et est du pavillon des baigneurs du parc Martin-Luther-King.

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 3 000 \$ à la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges pour la réalisation de la murale et approuver une convention de contribution financière à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1205284009

RÉSOLUTION CA20 170225

ORDONNANCE - LE DÉPÔT ALIMENTAIRE NDG (ARÉNA DOUG-HARVEY) ET CENTRE LE MANOIR

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'édicter en vertu du *Règlement sur les tarifs* (RCA19 17328) l'ordonnance numéro OCA20 17037 permettant l'utilisation à titre gratuit par le dépôt alimentaire NDG de l'aréna Doug-Harvey du 2 au 30 août 2020 inclusivement, pour une valeur estimée à 10 058,07 \$ et du Centre Le Manoir du 27 août 2020 au 31 mars 2021 inclusivement, pour une valeur estimée de 101 269,83 \$.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1203604001

RÉSOLUTION CA20 170226

AVIS DE MOTION

Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement régissant la démolition des immeubles* (RCA02 17009) et dépose le projet de règlement.

40.06 1203558049

RÉSOLUTION CA20 170227

AVIS DE MOTION

Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et le *Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal* (01-281) afin de favoriser la mobilité durable et le verdissement.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA20 17336 - CONSULTATION ÉCRITE

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement RCA20 17336 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et le *Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal* (01-281) afin de favoriser la mobilité durable et le verdissement, puis mandater la secrétaire d'arrondissement, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, pour remplacer l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours et en fixer les modalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1203558013

RÉSOLUTION CA20 170228

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA20 17332



ATTENDU QUE le projet de règlement RCA20 170332 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin d'autoriser la catégorie d'usage E.4(1) dans la zone 0695 a été précédé d'un avis de motion conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 1er juin 2020, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une consultation écrite d'une durée de 15 jours a eu lieu du 3 au 18 juin 2020, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en remplacement de l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), qu'une visioconférence a eu lieu le 18 juin 2020 à 18H30 et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 22 juin 2020 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public sur le site Internet de l'arrondissement.

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA20 170332 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin d'autoriser la catégorie d'usage E.4(1) dans la zone 0695.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1203558032

RÉSOLUTION CA20 170229

POURSUITE DE LA PROCÉDURE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION - 9 DEMANDES

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

De remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le comité d'étude des demandes de démolition par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, pour les neuf demandes de certificat d'autorisation de démolition suivantes :

- Demande #3001815414 - 4043, avenue de Melrose - Démolition d'un garage;
- Demande #3002038656 - 4174, avenue d'Oxford - Démolition d'un garage;
- Demande #3001738416 - 5421, rue Robert-Burns - Démolition d'un bâtiment commercial de 3 étages;



- Demande #3002047834 - 6035-6045, boulevard De Maisonneuve Ouest - Démolition d'un bâtiment mixte de 2 étages;
- Demande #3002047674 - 2174, avenue de Clifton - Démolition d'un bâtiment commercial de 2 étages;
- Demande #3001629186 - 6250, avenue Somerled - Démolition d'un bâtiment commercial d'un étage;
- Demande #3001603557 - 7433, rue de Chambois - Démolition d'un bâtiment unifamilial de 2 étages;
- Demandes #3002057175 et #3002047934 - 2161-2167 et 2175, avenue de Melrose - Démolition d'un bâtiment industriel d'un étage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1203558053

RÉSOLUTION CA20 170230

DÉROGATION MINEURE - 4101-4103, AVENUE OLD ORCHARD

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 6 mai 2020, la demande de dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02 17006);

ATTENDU QU'un avis relativement à la demande de dérogation mineure a été publié dans les journaux le 29 juin 2020 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QUE conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 et de la résolution CA20 170180 du 22 juin 2020, une consultation écrite d'une durée de 30 jours, s'est tenue du 6 juillet au 5 août 2020, en remplacement de la procédure d'audition requise pour la demande de dérogation mineure.

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault

De déposer le rapport de consultation écrite relatif au projet.

D'accorder une dérogation mineure pour la création de deux lots d'une superficie inférieure de 20 % à la superficie moyenne des lots constructibles du même côté de rue et le mode d'implantation pour le bâtiment situé au 4101-4103, avenue Old Orchard, tel que présenté aux documents soumis, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 8 avril 2020, afin de permettre un mode d'implantation dérogatoire, malgré l'article 46 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), qui interdit un mode d'implantation contigu, et à l'article 12 du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M., c. 0-1), qui interdit qu'un lot ait une superficie inférieure de 20 % des lots construits du même côté de rue, entre les deux rues ou ruelles transversales les plus rapprochées ou donnant sur une rue en cul-de-sac, dans un secteur résidentiel.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1203558024

RÉSOLUTION CA20 170231

REFUS - PIIA - 5942A, RUE SHERBROOKE OUEST

ATTENDU QUE le projet soumis ne participe pas particulièrement à la mise en valeur du patrimoine bâti ou de l'expérience urbaine; que ce type d'auvent est négatif pour la visibilité des commerces voisins et renforce la coupure de l'établissement avec la rue et le piéton, en plus d'assombrir considérablement l'intérieur du restaurant et qu'une telle structure peut de surcroît, en dehors des heures d'occupation, abriter toutes sortes d'activités nuisibles ou illicites et ainsi miner le sentiment de sécurité sur le domaine public;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis défavorable, à sa séance du 15 janvier 2020, à la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault

De refuser les plans, en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), en tenant compte des critères proposés aux articles 113 et 668, pour la délivrance d'un permis de transformation visant l'ajout d'une saillie (marquise) en façade principale de l'immeuble situé au 5942A, rue Sherbrooke Ouest, tel que présenté sur les plans soumis par le requérant et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 20 janvier 2020 - dossier relatif à la demande de permis 3001549894.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1203558004

RÉSOLUTION CA20 170232

REFUS - PIIA - 5625, AVENUE DE MONKLAND

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable conditionnel, à sa séance du 06 novembre 2019, à la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276);

ATTENDU QUE le requérant n'a jamais donné suite aux avis répétés qui lui ont été transmis en lien avec ce dossier;

ATTENDU QUE les conditions formulées par le comité consultatif d'urbanisme n'ont pas été satisfaites.



Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault

De refuser les plans, en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), en tenant compte des critères proposés aux articles 113 et 668, pour la délivrance d'un permis de transformation visant la modification du parement pour l'ajout d'une ouverture en façade de l'immeuble situé au 5625, avenue de Monkland - secteur significatif soumis à des critères (CC), tel que présenté sur les plans d'architecture signés par Isaac Alt, architecte soumis le 26 juin 2019, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 30 octobre 2019 - dossier relatif à la demande de permis 3001608067.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1203558048

RÉSOLUTION CA20 170233

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-118

ATTENDU QUE le projet de résolution CA20 170065 approuvant le projet particulier PP-118 visant à autoriser la démolition du bâtiment situé au 2585, chemin Bates et la construction d'un bâtiment résidentiel de 6 étages a été adopté à la séance ordinaire tenue le 11 mars 2020, conformément aux articles 124 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU ».

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 29 juin 2020 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU.

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue entre le 29 juin et le 5 août 2020, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 et à la résolution CA20 170182, et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été lus;

ATTENDU QU'une assemblée d'information virtuelle sur le projet de résolution a été tenue le 9 juillet 2020 et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus.

ATTENDU QUE le projet est exempté d'une contribution conformément à la politique locale sur la contribution des nouveaux projets résidentiels au logement abordable, social et familial puisque le projet a été démarré avant l'adoption de la politique.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Christian Arseneault



D'adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-118 visant la démolition du bâtiment situé au 2585, chemin Bates et la construction d'un bâtiment résidentiel de 6 étages, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

Poursuivre la procédure d'adoption du second projet de résolution PP-118 faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le *Règlement sur le vote par correspondance* (chapitre E-2.2, r.3)

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété sise sur les lots 2 174 090, ainsi qu'une partie des lots 2 174 273 et 2 515 575 du cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

SECTION II

AUTORISATIONS

SOUS-SECTION I

DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE

2. La démolition du bâtiment existant sis aux 2585, chemin Bates et la construction en lieu et place d'un bâtiment de 6 étages sont autorisées conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

SOUS-SECTION II

ARTICLES VISÉS

3. Aux fins de l'article 2, il est notamment permis de déroger aux articles 9, 21, 22, 52 à 65, 71, 123 et 560 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276)

Tout autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SOUS-SECTION III

USAGES

4. En plus des usages autorisés par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), un usage principal de la catégorie H.7 est autorisé.

5. Un établissement pour un usage de la catégorie C.2 est obligatoire au rez-de-chaussée du bâtiment. Cet établissement doit avoir front sur la totalité de l'avenue Wilderton.



SOUS-SECTION IV

CADRE BÂTI

6. La hauteur maximale du bâtiment est de 6 étages et de 24 m incluant la construction hors toit.
7. Les alignements de construction et les dimensions des marges sont déterminés par l'implantation au sol du bâtiment telle que représentée à l'annexe B de la présente résolution, en autorisant une variation d'au plus 0,25 m.
8. Le nombre maximal de stationnements autorisés est de 22. Il n'y a pas de nombre minimal de stationnements.

SECTION III

AUTORISATIONS

SOUS-SECTION I

DISPOSITIONS APPLICABLES À LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT EXISTANT

9. Une demande de certificat d'autorisation de démolition visant le bâtiment existant sis sur le lot 2 174 090 du cadastre du Québec doit être déposée auprès de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises dans les 12 mois suivants l'adoption de la présente résolution.

Si ce délai n'est pas respecté, les autorisations prévues à la présente résolution deviennent nulles et sans effet.

10. Un plan de gestion des matériaux issus de la démolition doit accompagner la demande de certificat d'autorisation de démolition. Ce plan doit indiquer la nature et la quantité des matériaux qui devront être réutilisés dans la cadre de la construction du futur bâtiment.

11. Dans les 12 mois suivants la date de la délivrance du certificat de démolition, le territoire d'application doit :

- 1° être débarrassé de tous les débris de constructions, à l'exception des matériaux qui doivent être réutilisés pour la construction selon le plan de gestion des matériaux issus de la démolition;
- 2° être nivelé de manière à éviter l'accumulation d'eau.

12. Une garantie monétaire de 100 000 \$ doit être fournie préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition afin d'assurer le respect des conditions énoncées aux articles 10 et 11.

La garantie doit être maintenue en vigueur jusqu'à l'exécution entière des conditions de démolition prévues à la présente résolution, sans quoi les autorisations faisant l'objet de la présente résolution deviennent nulles et sans effets.

SOUS-SECTION II

AMÉNAGEMENT DES COURS ET DES TOITS

13. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un professionnel en ce domaine, comprenant notamment un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des végétaux qui seront plantés sur le terrain faisant l'objet du permis de construction.



14. Les travaux d'aménagement paysager doivent être réalisés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction autorisés par le permis de construction.

15. Tout élément technique tel une chambre annexe ou un espace d'entreposage de déchets et de matières recyclables et compostables doit être situé à l'intérieur d'un bâtiment.

Lorsque des équipements destinés à la collecte des ordures ou des matières recyclables sont temporairement déposés à l'extérieur, en vue d'une collecte, un espace spécifique doit leur être dédié. Cet espace ne peut être situé en cour avant.

16. La localisation du TSS est autorisée derrière le plan de façade principale sur le chemin Bates montrée sur le plan de l'annexe B.

17. Un équipement mécanique installé sur le toit doit être dissimulé par un écran architectural.

18. En plus d'une ou plusieurs construction(s) hors toit abritant une partie d'un logement, un corridor commun et un espace commun d'au plus 16 m² sont autorisés au-dessus du 6^e étage.

SOUS-SECTION III

USAGE ET STATIONNEMENT

19. L'usage « Location de véhicules à court terme (moins de 96 heures) » est autorisé.

Aux fins de l'usage mentionné au premier alinéa, il est possible d'aménager un local d'affaires d'au plus 10m² au rez-de-chaussée du bâtiment. L'affichage de cet usage est interdit.

20. Aux fins de l'exercice de l'usage mentionné à l'article 19, le nombre d'unités de stationnement peut être inclus dans le nombre maximal d'unités de stationnement.

21. Aucun stationnement pour véhicules extérieur n'est autorisé sur le territoire d'application.

SOUS-SECTION IV

CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET MESURES DE MITIGATION

22. Des plans et devis présentant les mesures de protection contre les collisions et les déraillements doivent être déposés au soutien d'une demande de permis de construction.

Ces plans et devis doivent être conformes à l'annexe F du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et intégrer des recommandations issues du rapport intitulé « Étude de viabilité pour un projet de redéveloppement d'un site localisé en bordure de la voie ferrée au 2585, chemin Bates, Montréal, QC » joint en annexe C à la présente résolution.

23. Les fenêtres de l'élévation donnant du côté de la voie ferrée doivent être à double vitrage respectant au minimum les prescriptions suivantes : 6 mm d'épaisseur – 400 mm d'espace d'air – 6 mm d'épaisseur.



24. Un mur anticollision, indépendant de la structure du bâtiment et agissant comme barrière physique entre la voie ferrée et le bâtiment doit être implanté entre la limite d'emprise de la voie ferrée et ce bâtiment.

Ce mur doit être localisé dans les 2 premiers mètres de la limite de propriété de ce bâtiment et peut avoir une hauteur de 2 m à 3 m.

25. Une étude détaillée des impacts éoliens et des mesures de mitigation de ces impacts éoliens doit accompagner la demande de permis de construction.

SOUS-SECTION VI

OBJECTIFS ET CRITÈRES

26. Aux fins de la délivrance d'un permis de construction ou de transformation impliquant une nouvelle construction, un agrandissement de plus de 100 m² ou une modification de l'apparence extérieure, de l'implantation ou de l'aménagement des espaces extérieurs relatifs au bâtiment autorisé par la présente résolution, les objectifs et critères de la présente section s'appliquent en plus de ceux prévus au chapitre III du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

27. Objectif 1 :

Favoriser la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine qui établit un dialogue entre le domaine public, actuel et futur, et les espaces privés.

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

- 1° s'assurer que les caractéristiques architecturales permettent de bien lire qu'il s'agit d'une construction contemporaine, tant par le design que par les matériaux;
- 2° démontrer que le choix des matériaux vise un haut niveau de durabilité;
- 3° assurer une porosité entre le rez-de-chaussée du ou des établissements commerciaux et les espaces extérieurs notamment en optimisant le pourcentage de fenestration, ainsi que la transparence du vitrage et l'absence d'obstacles devant les fenêtres;
- 4° privilégier l'utilisation de matériaux de revêtement d'un toit et d'un mur extérieur réfléchissant la chaleur et la lumière d'une manière diffuse, en favorisant l'utilisation de végétaux sur les toits, notamment ceux accessibles aux occupants;
- 5° minimiser l'impact des équipements techniques et mécaniques situés sur le toit.

28. Objectif 2 :

Créer un milieu de vie et des espaces de qualité et à l'échelle humaine qui favorisent et multiplient les interactions entre résidents.

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

- 1° favoriser la plantation d'arbres à grand déploiement ainsi que la création d'espaces verts et de lieux de détente conviviaux;
- 2° tendre à positionner les équipements mécaniques de manière à ne pas nuire à l'utilisation du toit par les occupants;



3° favoriser l'aménagement de stationnement pour vélo de manière sécuritaire et facilement accessible;

4° favoriser une gestion des déchets ayant un impact mineur sur les circulations piétonne cyclable et véhiculaire.

29. Objectif 3 :

Créer un milieu de vie où la quiétude et la sécurité des usagers sont prises en compte.

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

1° optimiser la réduction de l'impact des vibrations générées par le passage des trains par les mesures de mitigation les plus appropriées telles que : la composition ou la profondeur des fondations du mur d'impact, l'utilisation de matériaux de type résilient (élastomère) sur la surface des fondations et tout autre moyen.

2° optimiser la réduction de l'impact du bruit généré par le passage des trains par les mesures les plus appropriées telles l'usage de verre double vitrage spécifique, une insonorisation précise de l'enveloppe extérieure ainsi qu'un pourcentage de fenestration bien calibré, un isolant phonique appliqué en sous-face de balcons et des logements ayant un minimum de chambres donnant sur les façades exposées.

30. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) s'appliquent.

ANNEXE A

PLAN INTITULÉ « Territoire d'application »

ANNEXE B

PLAN D'IMPLANTATION DU BÂTIMENT

ANNEXE C

RAPPORT INTITULÉ « Étude de viabilité pour un projet de redéveloppement d'un site localisé en bordure de la voie ferrée au 2585, chemin Bates, Montréal, QC »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1193558040



RÉSOLUTION CA20 170234

Pour éviter toute apparence de conflit d'intérêt, le conseiller Lionel Perez s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-119

ATTENDU QUE le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-119 visant à autoriser la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment de 12 étages pour la propriété sise au 5005, rue Jean-Talon O. a été adopté à la séance ordinaire tenue le 6 avril 2020, conformément aux articles 124 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 6 juillet 2020 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution a été tenue le 5 août 2020, conformément aux articles 125 et 145.38 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus.

ATTENDU QUE conformément à la politique locale sur la contribution des nouveaux projets résidentiels au logement abordable, social et familial des discussions sont en cours entre le requérant et le service de l'habitation de la Ville de Montréal pour déterminer la contribution du requérant pour le logement social. L'entente doit être signée au plus tard 14 jours avant l'adoption de la résolution autorisant le projet particulier.

ATTENDU QUE, l'article 9 du projet de résolution a été modifié pour autoriser l'usage "chalet urbain".

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, avec changement, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-119 visant à autoriser la démolition du bâtiment existant et la construction d'un projet résidentiel mixte de 12 étages pour la propriété située au 5005, rue Jean-Talon O., en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

De poursuivre la procédure d'adoption du second projet de résolution PP-119 faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

CHAPITRE I TERRITOIRE D'APPLICATION



1. La présente résolution s'applique à la propriété sise sur le lot 2 648 721 du cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment situé au 5005, rue Jean-Talon O et la construction en lieu et place d'un bâtiment sont autorisées conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est notamment permis de déroger aux articles suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :

- à l'article 10 afin d'autoriser une hauteur de 45 m;
- à l'article 34 afin d'autoriser une densité de 5.3;
- à l'article 123 afin d'autoriser l'usage habitation;
- aux lignes 2 et 3 de l'article 506 afin de ne pas exiger un ratio minimum d'unités de stationnement;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS

SECTION 1

CONDITIONS APPLICABLES À LA DÉMOLITION

3. Une demande d'autorisation de démolition visant le « Territoire d'application » doit être déposée auprès de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

Les travaux de démolition doivent commencer dans les 6 mois suivants la délivrance de l'autorisation de démolition et être exécutés au plus tard dans les 6 mois suivants.

Les travaux de construction doivent commencer dans les 60 mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution.

Si les travaux de construction ne commencent pas dans les 12 mois suivants la fin des travaux de démolition, le terrain doit être décontaminé, remblayé, nivelé et gazonné.

Si ces délais ne sont pas respectés, les autorisations prévues à la présente résolution deviennent nulles et sans effet.

4. Les documents suivants sont exigés préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition :

- un plan de réutilisation ou de gestion des déchets de démolition;
- un plan de gestion et de mitigation des impacts du chantier;



- une garantie bancaire égale à 15 % de la valeur du bâtiment et du terrain au rôle d'évaluation foncière afin d'assurer le respect des conditions liées à la démolition et cette garantie doit rester en vigueur jusqu'à la délivrance du permis de construire.

SECTION 2

CONDITIONS GÉNÉRALES

SOUS-SECTION 1

CADRE BÂTI

5. La hauteur maximale en mètre et en étage pour chaque bâtiment ou partie de bâtiment doit correspondre à celle identifiée sur les plans intitulés « Élévations et Coupes » joints en annexe C à la présente résolution.

Malgré l'alinéa précédant, la hauteur d'un bâtiment peut varier de plus ou moins 1 m.

6. Les marges minimales doivent correspondre à celles identifiées sur le plan intitulé « Plan d'implantation » joint en annexe B à la présente résolution.

Malgré l'alinéa précédent l'implantation d'un mur d'un bâtiment peut varier de plus ou moins 15 cm.

La disposition particulière numéro un (1) pour la zone 0034 de la grille des usages et spécifications de l'annexe A.3 du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ne s'applique pas afin d'exiger un recul du bâtiment par rapport à la ligne arrière du terrain.

7. La densité maximale autorisée est de 5.3

8. La superficie de plancher maximale autorisée pour l'usage habitation est de 11 400 m².

SOUS-SECTION 2

USAGES

9. En plus des usages déjà autorisés, l'usage de la catégorie H et de la catégorie C.2 sont également autorisés.

L'usage chalet urbain est également autorisé sur le toit. Cette construction ne peut excéder une superficie de 40% du toit sur lequel elle est construite.

Malgré le premier alinéa, les usages « carburant », « pièces, accessoires automobiles (vente) et véhicules automobiles (location, vente) » et « hôtels-appartements » ne sont pas autorisés.

10. Les accès aux commerces et aux résidences situés sur un même niveau doivent être distincts.

SOUS-SECTION 3

AFFICHAGE



- 11.** Aucune partie d'une enseigne ne doit dépasser la ligne du parapet du basilaire.
- 12.** Les enseignes sur socle ne sont pas autorisées.
- 13.** Aux fins de calcul de la superficie des enseignes, la catégorie d'usage principale à considérer est la catégorie C.2.
- 14.** Une enseigne éclairée artificiellement par translucidité grâce à une source de lumière placée à l'intérieur de l'enseigne et à une paroi translucide n'est pas autorisée, sauf si elle est formée de lettres détachées ou de symboles graphiques. L'utilisation du tube néon n'est pas autorisée.

SOUS-SECTION 4

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

- 15.** Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés sur le site.
- 16.** Les travaux d'aménagement paysager prévus à la présente résolution doivent être exécutés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.
- 17.** Aucun équipement de type transformateur sur socle (TSS) ne doit être visible d'une voie publique.
- 18.** Tout élément technique tel une chambre annexe ou un espace d'entreposage de déchets et de matières recyclables et compostables doit être situé à l'intérieur d'un bâtiment.

Lorsque des équipements destinés à la collecte des ordures ou des matières recyclables sont temporairement déposés à l'extérieur, en vue d'une collecte, un espace spécifique doit leur être dédié.

Cet espace ne peut être situé en cour avant.

- 19.** Les toits du bâtiment doivent être aménagés avec une terrasse, un patio ou une pergola.
- 20.** Les abris temporaires pour automobiles, vélos ou piétons, autres que les auvents, sont interdits en cour avant. Ils sont également interdits au-dessus d'une voie d'accès à un stationnement.
- 21.** Une clôture doit être approuvée selon les critères de l'article 26.

SOUS-SECTION 5

STATIONNEMENT ET CHARGEMENT

- 22.** Un maximum de 56 unités de stationnement est autorisé.

SECTION 4

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN



23. Aux fins de la délivrance d'un permis de construction ou de transformation impliquant un agrandissement ou une modification de l'apparence extérieure, de l'implantation ou de l'aménagement des espaces extérieurs relatifs à un bâtiment autorisé par la présente résolution, les travaux doivent être approuvés conformément au titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276) selon les objectifs et critères de la présente section.

SOUS-SECTION 1 **IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT**

24. L'objectif est de favoriser l'implantation des bâtiments dont l'alignement de construction, l'implantation au sol, la composition volumétrique et le traitement des bas-reliefs ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements extérieurs illustrés sur les plans intitulés « Plan d'implantation », joints en annexe B à la présente résolution.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

- 1° L'implantation du bâtiment doit exprimer le caractère unique de son positionnement dans la trame urbaine et contribuer à son animation;
- 2° Le recul du bâtiment doit permettre d'assurer la réalisation d'un aménagement paysager de qualité sur le site, notamment des lieux de détente conviviaux ainsi que la plantation d'arbres d'alignement à grand déploiement sur le domaine public;
- 3° Des mesures de mitigation doivent être intégrées afin d'atténuer les impacts éoliens, soit par la densification de la végétation ou l'installation d'écrans protecteurs sur le toit.

SOUS-SECTION 2 **ARCHITECTURE D'UN BÂTIMENT**

25. L'objectif est de favoriser la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine qui tient compte des caractéristiques particulières du terrain, de son milieu d'insertion et de sa situation dans un secteur à transformer ou à construire et doit respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements extérieurs illustrés sur les plans intitulés « Perspectives », joints en annexe D à la présente résolution.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

- 1° Les caractéristiques architecturales doivent permettre de bien lire qu'il s'agit d'une construction contemporaine, tant par le design que par les matériaux;
- 2° L'effet de masse créé par les volumes du bâtiment doit être atténué par la présence de retraits, des ouvertures, des terrasses et l'utilisation des matériaux;
- 3° Les accès aux différents usages doivent être traités distinctement. Les accès aux commerces et aux résidences situés sur un même niveau doivent être distincts et bien identifiés pour chaque usage;
- 4° L'apparence architecturale de toutes les façades doit être traitée comme des façades principales;
- 5° La fenestration doit être maximisée pour assurer un grand apport de lumière aux espaces intérieurs et profiter des vues possibles;
- 6° Le rez-de-chaussée doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;
- 7° Les matériaux employés doivent présenter des qualités de durabilité;



8° L'utilisation de matériaux de revêtement d'un toit et d'un mur extérieur réfléchissant la chaleur et la lumière d'une manière diffuse est privilégiée.

SOUS-SECTION 3

AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS

26. L'objectif est d'accroître la présence de la végétation sur le site et de créer un milieu de vie et des espaces à l'échelle humaine qui favorisent et multiplient les lieux de rencontres et les interactions entre les différents usagers de ces espaces.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

- 1° Toutes les cours doivent être pourvues d'un aménagement paysager comprenant soit des espaces de détente, soit des placettes, des végétaux et des arbres à grand déploiement. La présence de verdure doit être largement privilégiée à celle d'un revêtement minéral;
- 2° Le verdissement des toits du bâtiment et l'utilisation de matériaux perméables doivent être privilégiés;
- 3° Un écran paysager dense, composé de strates arborées et arbustives doit être réalisé en bordure de la limite nord du site et est du terrain;
- 4° L'aménagement d'une voie d'accès véhiculaire doit se faire de façon à minimiser son impact par rapport à la sécurité des piétons;
- 5° L'aménagement des espaces extérieurs doit intégrer des approches environnementales. Le projet devrait recourir à un aménagement plus durable, par exemple, en optant pour une gestion écologique des eaux de pluie;
- 6° Les équipements techniques et mécaniques situés sur un toit doivent être dissimulés derrière des écrans architecturalement liés au bâtiment ou recevoir un traitement qui favorise leur intégration aux bâtiments. Ils doivent être localisés de manière à favoriser une utilisation du toit par les résidents;
- 7° Un équipement d'éclairage extérieur doit être conçu de manière à réduire l'éblouissement et l'impact de la dispersion lumineuse vers le ciel et sur les propriétés adjacentes;
- 8° L'espace visant à être occupé par un équipement de type transformateur sur socle (TSS) doit être aménagé de façon à atténuer son impact visuel. Cet aménagement doit permettre un accès facile à l'équipement pour son entretien.
- 9° Le traitement d'une clôture doit s'harmoniser avec l'architecture du bâtiment et doit contribuer à la mise en valeur du site.

SOUS-SECTION 4

UNITÉ ET AIRE DE CHARGEMENT

27. L'objectif est d'assurer les espaces de chargement nécessaire à la desserte des activités commerciales à même le site en limitant les impacts négatifs quant à la circulation véhiculaire et piétonne, au stationnement et au chargement.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte de ces objectifs sont les suivants:

- 1° Les espaces de chargement correspondent aux besoins des activités commerciales proposées sur le site;
- 2° Les unités et les aires de chargement doivent être conçues, situées et traitées de façon à minimiser les impacts associés à la circulation véhiculaire et piétonne;
- 3° L'espace occupé à cette fin doit être aménagé de façon à atténuer l'impact visuel dû à l'utilisation qui en est faite et protéger le piéton.



ANNEXE A

Intitulée "Territoire d'application"

ANNEXE B

Intitulée "Plan d'implantation"

ANNEXE C

Intitulée "Élévations et coupes"

ANNEXE D

Intitulée "Perspectives"

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1203558015

RÉSOLUTION CA20 170235**SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-117**

ATTENDU QUE le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-117 visant à autoriser la démolition du bâtiment existant et la construction d'un projet résidentiel mixte de 12 étages et d'un bâtiment dédié au logement social pour la propriété sise au 5196-5200, rue de la Savane, a été adopté à la séance ordinaire tenue le 11 mars 2020, conformément aux articles 124 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 9 juillet 2020 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution a été tenue le 5 août 2020, conformément aux articles 125 et 145.38 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QUE conformément à la politique locale sur la contribution des nouveaux projets résidentiels au logement abordable, social et familial des discussions sont en cours entre le requérant et le service de l'habitation de la Ville de Montréal pour déterminer la contribution du requérant pour le logement social. L'entente doit être signée au plus tard 14 jours avant l'adoption de la résolution autorisant le projet particulier.

ATTENDU QUE l'article 5 de la présente résolution a été modifié afin de permettre un délai de 60 mois pour débiter les travaux de démolition du bâtiment existant.



Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, avec changement, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-117 visant à autoriser la démolition du bâtiment existant et la construction d'un projet résidentiel mixte de 12 étages et d'un bâtiment dédié au logement social pour la propriété située au 5196-5200, rue de la Savane, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

De poursuivre la procédure d'adoption du second projet de résolution PP-117 faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

SECTION I

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire décrit par le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment portant les numéros civiques 5196 à 25200, rue de la Savane, ainsi que la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel, avec un rez-de-chaussée commercial et la construction d'un bâtiment résidentiel dédié au logement social sont autorisés aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est notamment permis de déroger:

- à l'article 123 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin d'autoriser l'usage habitation pour les bâtiments I et II;
- aux lignes 2 et 3 de l'article 506 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce*(01-276) afin de ne pas exiger un ratio minimum d'unités de stationnement pour le bâtiment II;
- au chapitre I du Titre VI du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce*(01-276) afin de ne pas exiger des unités de chargement pour le bâtiment I.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS GÉNÉRALES



SECTION 1**CONDITIONS APPLICABLES À LA DÉMOLITION**

3. La démolition du bâtiment portant les numéros civiques 5196 à 5200, rue de la Savane est autorisée.
4. La demande d'autorisation de démolition doit être déposée en même temps que la demande de permis de construction pour le bâtiment I tel qu'identifié sur le plan intitulé « Plan d'implantation » joint en annexe B à la présente résolution.
5. Les travaux de démolition doivent débuter dans les 60 mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution devient nulle et sans effet.
6. Préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition, un plan de réutilisation ou de gestion des déchets de démolition doit être déposé.
7. Les travaux de construction doivent débuter dans les 60 mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution devient nulle et sans effet.
8. Si les travaux de construction ne débutent pas dans les 12 mois suivants la fin des travaux de démolition, le terrain doit être décontaminé, remblayé, nivelé et gazonné.
9. Une garantie bancaire égale à 15% de la valeur du bâtiment et du terrain au rôle d'évaluation foncière doit être déposée préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition afin d'assurer le respect de la condition de l'article 8. La garantie doit être maintenue en vigueur jusqu'à ce que la construction du toit du 12^e étage du bâtiment soit complétée.

SECTION 2**CONDITIONS APPLICABLES LORS DE LA SUBDIVISION CADASTRALE**

10. Une demande d'approbation d'opération cadastrale visant l'ensemble du territoire décrit à l'article 1 doit être déposée avant ou au même moment que la première demande de permis de construction pour le bâtiment I.
11. L'opération cadastrale doit prévoir la création d'au moins 2 lots.

SECTION 3**CONDITIONS GÉNÉRALES****SOUS-SECTION 1****CADRE BÂTI**

12. La hauteur maximale en mètre et en étage pour chaque bâtiment ou partie de bâtiment doit correspondre à celle identifiée sur les plans intitulés « Élévations et Coupes » joints en annexe C à la présente résolution.

Malgré l'alinéa précédant, la hauteur d'un bâtiment peut varier de plus ou moins 1 m.

13. Les marges minimales doivent correspondre à celles identifiées sur le plan intitulé « Plan d'implantation » joint en annexe B à la présente résolution.



Malgré l'alinéa précédent l'implantation d'un mur d'un bâtiment peut varier de plus ou moins 15 cm.

La disposition particulière numéro un pour la zone 0004 de la grille des usages et spécifications de l'annexe A du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ne s'applique pas afin d'exiger un recul du bâtiment par rapport à la ligne arrière du terrain.

14. La superficie de plancher maximale autorisée pour l'usage habitation pour le bâtiment I est de 27 000 m².

SOUS-SECTION 2 USAGES

15. En plus des usages déjà autorisés, l'usage de la catégorie H et de la catégorie C.2 sont également autorisés.

Malgré l'alinéa précédant, les usages « carburant », « pièces, accessoires automobiles (vente) et véhicules automobiles (location, vente) » et « hôtels-appartements » ne sont pas autorisés.

16. Les accès aux commerces et aux résidences situés sur un même niveau doivent être distincts.

17. En plus des logements familiaux exigés en vertu de la politique locale sur la contribution des nouveaux projets résidentiels sur le logement abordable, social et familial, le bâtiment I du projet doit comporter un minimum de 3% de logements possédant chacun une superficie de plancher minimale de 90 m², calculée à l'intérieur des murs.

SOUS-SECTION 3 AFFICHAGE

18. Aucune partie d'une enseigne ne doit dépasser la ligne du parapet du basilaire.

19. Les enseignes sur socle ne sont pas autorisées.

20. Aux fins de calcul de la superficie des enseignes, la catégorie d'usage principale à considérer est la catégorie C.2.

21. Une enseigne éclairée artificiellement par translucidité grâce à une source de lumière placée à l'intérieur de l'enseigne et à une paroi translucide n'est pas autorisée, sauf si elle est formée de lettres détachées ou de symboles graphiques. L'utilisation du tube néon n'est pas autorisée.

SOUS-SECTION 4 AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

22. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés sur le site.



23. Les travaux d'aménagement paysager prévus à la présente résolution doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction de chacune des phases du projet de développement.

24. Aucun équipement de type transformateur sur socle (TSS) ne doit être visible d'une voie ou d'un espace public pour le bâtiment I.

Pour le bâtiment II, un équipement de type transformateur sur socle (TSS) doit être dissimulé derrière un écran. Cet écran doit être approuvé selon les critères de l'article 36 de la présente résolution.

25. Tout élément technique tel une chambre annexe ou un espace d'entreposage de déchets et de matières recyclables et compostables doit être situé à l'intérieur d'un bâtiment.

Lorsque des équipements destinés à la collecte des ordures ou des matières recyclables sont temporairement déposés à l'extérieur, en vue d'une collecte, un espace spécifique doit leur être dédié. Cet espace ne peut être situé en cour avant.

26. La rampe d'accès au garage souterrain du bâtiment I doit être aménagée dans l'axe de la rue Mayrand.

27. Le toit du 4^e étage du bâtiment I ainsi que le toit du 7^e étage du bâtiment II doivent être aménagés avec une terrasse, un patio ou une pergola.

28. Les abris temporaires pour automobiles, vélos ou piétons, autres que les auvents, sont interdits en cour avant. Ils sont également interdits au-dessus d'une voie d'accès à un stationnement.

29. Une clôture doit être approuvée selon les critères de l'article 36.

SOUS-SECTION 5 STATIONNEMENT ET CHARGEMENT

30. Un maximum de 150 unités de stationnement est autorisé pour le bâtiment I dont 8 doivent être réservées pour l'auto-partage.

31. Malgré l'article 560 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), aucune unité de stationnement n'est exigée pour le bâtiment II.

32. L'aménagement d'une unité et d'une aire de chargement doit être approuvé selon les critères de l'article 37 de la présente résolution.

SECTION 4 CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

33. Aux fins de la délivrance d'un permis de construction ou de transformation impliquant un agrandissement ou une modification de l'apparence extérieure, de l'implantation ou de l'aménagement des espaces extérieurs relatifs à un bâtiment autorisé par la présente résolution, les travaux doivent être approuvés conformément au titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) selon les objectifs et critères de la présente section.



SOUS-SECTION 1 IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT

34. L'objectif est de favoriser l'implantation des bâtiments dont l'alignement de construction, l'implantation au sol, la composition volumétrique et le traitement des basiliaires ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements extérieurs illustrés sur les plans intitulés « **Plan d'implantation**», joints en **annexe B** à la présente résolution;

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants:

1° L'implantation des bâtiments doit exprimer le caractère unique de leurs positionnements dans la trame urbaine et contribuer à son animation;

2° Le recul des bâtiments doivent permettre d'assurer la réalisation d'un aménagement paysager de qualité sur le site, notamment des lieux de détente conviviaux ainsi que la préservation ou la plantation d'arbres d'alignement à grand déploiement sur le domaine public;

3° Le recul du bâtiment pour le bâtiment II sur la ruelle située à l'est du site doit permettre suffisamment de dégagement pour favoriser la création d'un écran végétal;

4° Des mesures de mitigation doivent être intégrées afin d'atténuer les impacts éoliens, soit par la densification de la végétation ou l'installation d'écrans paysagers sur le toit vert.

SOUS-SECTION 2 ARCHITECTURE D'UN BÂTIMENT

35. L'objectif est de favoriser la construction des bâtiments d'architecture contemporaine qui tient compte des caractéristiques particulières du terrain, de son milieu d'insertion et de sa situation dans un secteur à transformer ou à construire et doivent respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements extérieurs illustrés sur les plans intitulés « **Plans et perspectives**», joints en **annexe D** à la présente résolution;

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

1° Les caractéristiques architecturales doivent permettre de bien lire qu'il s'agit d'une construction contemporaine, tant par le design que par les matériaux;

2° L'effet de masse créé par les volumes du bâtiment I doit être atténué par la présence de retraits, des ouvertures, des terrasses et l'utilisation des matériaux;

3° Les accès aux différents usages situés dans le bâtiment I doivent être traités distinctement. Les accès aux commerces et aux résidences situés sur un même niveau doivent être distincts et bien identifiés pour chaque usage;

4° L'apparence architecturale de toutes les façades doit être traitée comme des façades principales;

5° La fenestration doit être maximisée pour assurer un grand apport de lumière aux espaces intérieurs et profiter des vues possibles;



6° Le rez-de-chaussée de chacun des bâtiments doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;

7° Les matériaux employés doivent présenter des qualités de durabilité;

8° L'utilisation de matériaux de revêtement d'un toit et d'un mur extérieur réfléchissant la chaleur et la lumière d'une manière diffuse est privilégiée.

SOUS-SECTION 3 AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS

36. L'objectif est d'accroître la présence de la végétation sur le site et de créer un milieu de vie et des espaces à l'échelle humaine qui favorisent et multiplient les lieux de rencontres et les interactions entre les différents usagers de ces espaces.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

1° Toutes les cours doivent être pourvues d'un aménagement paysager comprenant soit des espaces de détente, soit des placettes, des végétaux et des arbres à grand déploiement. La présence de verdure doit être largement privilégiée à celle d'un revêtement minéral;

2° Le verdissement des toits du bâtiment I et II et l'utilisation de matériaux perméables doivent être privilégiés;

3° Un écran paysager dense, composé de strates arborées et arbustives doit être réalisé en bordure de la limite sud du site et est du terrain;

4° L'aménagement d'une voie d'accès véhiculaire doit se faire de façon à minimiser son impact par rapport à la sécurité des piétons;

5° L'aménagement des espaces extérieurs doit intégrer des approches environnementales. Le projet devrait recourir à un aménagement plus durable, par exemple, en optant pour une gestion écologique des eaux de pluie;

6° Les équipements techniques et mécaniques situés sur un toit doivent être dissimulés derrière des écrans architecturalement liés au bâtiment ou recevoir un traitement qui favorise leur intégration aux bâtiments. Ils doivent être localisés de manière à favoriser une utilisation du toit par les résidents;

7° Un équipement d'éclairage extérieur doit être conçu de manière à réduire l'éblouissement et l'impact de la dispersion lumineuse vers le ciel et sur les propriétés adjacentes;

8° L'espace visant à être occupé par un équipement de type transformateur sur socle (TSS) doit être aménagé de façon à atténuer son impact visuel. Cet aménagement doit permettre un accès facile à l'équipement pour son entretien.

9° Le traitement d'une clôture doit s'harmoniser avec l'architecture du bâtiment et doit contribuer à la mise en valeur du site.

SOUS-SECTION 4 UNITÉ ET AIRE DE CHARGEMENT



37. L'objectif est d'assurer les espaces de chargement nécessaire à la desserte des activités commerciales à même le site en limitant les impacts négatifs quant à la circulation véhiculaire et piétonne, au stationnement et au chargement.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants:

- 1° les espaces de chargement correspondent aux besoins des activités commerciales proposées sur le site;
- 2° Les unités et les aires de chargement doivent être conçus, situés et traités de façon à minimiser les impacts associés à la circulation véhiculaire et piétonne;
- 3° L'espace occupé à cette fin doit être aménagé de façon à atténuer l'impact visuel dû à l'utilisation qui en est faite et protéger le piéton.

ANNEXE A

Intitulée "Territoire d'application"

ANNEXE B

Intitulée "Plan d'implantation"

ANNEXE C

Intitulée "Élévations et coupes"

ANNEXE D

Intitulée « Plans et perspectives »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1203558005

RÉSOLUTION CA20 170236

RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-121

ATTENDU QUE le projet de résolution CA20 170065 approuvant le projet particulier PP-118 visant à autoriser la démolition du bâtiment situé au 2585, chemin Bates et la construction d'un bâtiment résidentiel de 6 étages a été adopté à la séance ordinaire tenue le 11 mars 2020, conformément aux articles 124 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU ».

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 29 juin 2020 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU.

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue entre le 29 juin et le 5 août 2020, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 et à la résolution CA20 170182, et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été lus.



ATTENDU QU'une assemblée d'information virtuelle sur le projet de résolution a été tenue le 9 juillet 2020 et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus.

Il est proposé par Marvin Rotrand
Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-121 visant à autoriser la démolition du bâtiment situé au 5010, rue Paré et les usages habitation et équipements collectifs sur le lot 2 648 738, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété sise sur le lot 2 648 738 du cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment situé au 5010, rue Paré est autorisée conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

3. Aux fins de l'article 2, il est notamment permis de déroger aux articles suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :

- à l'article 123 afin de permettre un équipement collectif composé de bâtiments et d'installations à usage collectif, de propriété publique et qui est relatif aux secteurs de l'éducation, ou de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS APPLICABLES À LA DÉMOLITION

4. Les documents suivants sont exigés préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition :

- un plan de réutilisation ou de gestion des déchets de démolition;
- un plan de gestion et de mitigation des impacts du chantier;
- un plan d'aménagement temporaire du site.

CHAPITRE IV

CONDITIONS GÉNÉRALES



5. Seuls les usages suivants sont autorisés :

- un usage de la catégorie H.7, dans le mesure où il s'agit d'habitations destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social.
- un usage de la catégorie E.4(1) est autorisé, dans la mesure où il s'agit d'un équipement collectif composé de bâtiments et d'installations à usage collectif, de propriété publique et est relatif aux secteurs de l'éducation.

CHAPITRE V

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE.

6. Aux fins de la délivrance d'un permis de construction ou de transformation impliquant une nouvelle construction, ou une modification de l'apparence extérieure, de l'implantation ou de l'aménagement des espaces extérieurs relatifs au site autorisé par la présente résolution, les travaux doivent être approuvés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

ANNEXE A

TERRITOIRE D'APPLICATION

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1203558023

RÉSOLUTION CA20 170237

POURSUITE DE LA TENUE D'UN REGISTRE

Pour éviter toute apparence de conflit d'intérêt, madame la mairesse Sue Montgomery s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour poursuivre la procédure d'adoption de la résolution CA20 170063 faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le *Règlement sur le vote par correspondance* (chapitre E-2.2, r.3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



40.18 1193558063

RÉSOLUTION CA20 170238**PIIA - 275, RUE BROCK SUD**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 8 juillet 2020, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et du projet particulier PP-75.

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Sue Montgomery

D'approuver, conformément au titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et du projet particulier PP-75, les travaux visant la construction d'un bâtiment de 5 étages, pour l'immeuble situé au 275, rue Brock sud (7465, boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue) tel que présenté sur les plans P-1 à P-8 réalisés par Campanella et Associés, architecture et design, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 6 août 2020, joints en annexe - dossier relatif à la demande de permis 3001869794.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.19 1203558041

RÉSOLUTION CA20 170239**ORDONNANCES - PLACETTE CÔTE-DES-NEIGES**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser les activités d'animation et de promotion de la Société de développement commercial Côte-des-Neiges sur le terre-plein de la Placette Côte-des-Neiges situé du côté ouest du chemin de la Côte-des-Neiges entre le chemin Queen-Mary et la rue du Frère-André du 12 septembre au 31 décembre 2020.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA20 17038 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons, conformément aux exigences de l'ordonnance du 12 septembre au 31 décembre 2020, sous réserve de tout décret ou arrêté ministériel du gouvernement du Québec.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance numéro OCA20 17039 permettant le bruit d'appareils sonores



diffusant à l'extérieur, du 12 septembre au 31 décembre 2020, à certaines conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.20 1202703010

RÉSOLUTION CA20 170240

CONSULTATION ÉCRITE

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

De mandater la secrétaire d'arrondissement, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, pour remplacer l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours et en fixer les modalités, relativement au projet de règlement RCA20 17331 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), le *Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal* (01-281) et le *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA06 17097) afin d'encadrer l'usage et la transformation des bâtiments résidentiels, de régir l'hébergement à court terme et de définir et permettre l'usage « habitation collective de soins et de services » dans les zones résidentielles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.21 1203558018

RÉSOLUTION CA20 170241

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - JUIN ET JUILLET 2020

Mme Sue Montgomery dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour les périodes du 1^{er} juin au 30 juin et 1^{er} au 31 juillet 2020.

60.01 1204082001

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 23 h 50.



Sue Montgomery
La mairesse d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA20 170205 à CA20 170241 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

ANNEXE : Liste complète des citoyens inscrits et leurs questions.



Questions du public – CA du 19 mai 2020

Questions du public – Séance ordinaire du 8 septembre 2020

Les questions ont été soumises par les citoyen.ne.s via le formulaire en ligne. Les questions au présent tableau sont telles que rédigées par les citoyen.ne.s

No	Genre	Prénom	Nom	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Sujet de la question	Question
1	Femme	Maude	Nantel		Piste cyclable Terrebonne	Comment se fait-il que les élus veuillent freiner un projet pilote et l'arrêter avant même qu'il n'ait pu faire ses preuves? Les élus du quartier Notre-Dame-de-Grâces vont-ils laisser les citoyens contestataires décider de l'arrêt de tous les projets pilotes ? Dans plusieurs quartier à Montréal (Rosemont, Plateau, Mile-End) des pistes cyclables sont installées. Dans NDG, un des plus gros quartier de la métropole, presque rien ne va de l'avant. Au moins, ce projet. Et Peter McQueen, vous qui vous déplacez en vélo, qui avez une vision verte du quartier, qu'est-ce qui vous empêche d'appuyer ce projet et de le laisser aller au bout? Quoi exactement? J'aimerais avoir des détails. Merci.
2	Homme	Karim	Duranceau		coupe et remplacement d'arbres	le remplacement des arbres ne suit pas le rythme des coupes, et certaines maisons n'ont pas d'arbre devant chez eux alors que l'espacement typique des arbres sur rue en demanderait un... qui est la personne contact pour une telle gestion ?
3	Other	Elisabeth	Faure		Terrebonne bike path	What did the Terrebonne bike path cost to install and how much will it cost to remove?
4	Femme	Linda	Piano		Terrebonne bike lanes	Why will there be a working group on Terrebonne bike paths when city councillors and the mayor have been stating in the media that this was a Covid 19 measure? Also, what is the membership of any group on this matter given lack of transparency and clearly one-sided representation by the mayor in this whole matter?

5	Man	Ray	Taylor		Building housing Deli-Pat on Sherbrooke	It has been a year since the building housing the Deli-Pat in the Loyola district was hastily demolished, following construction that left the building unsafe. The demolition occurred on a Thursday following the partial collapse of the building, before an engineer could be on-site, as requested by the city. Removal of the debris continued throughout that weekend until there was nothing left on-site. Construction has since begun again. My question is for Stephane Plante - in a September 6 CTV article, you were quoted as saying the city was looking into the matter, and the question of whether or not bystanders were put in danger (Deli Pat was in proximity to schools and a university campus, and the collapse and sudden demolition occurred mid-day). Where is this investigation today, and was a stop-work order ever issued by the city following the demolition?
6	Woman	Louina	Legresley		Terrebonne bike path	Mr. Arseneault, since the beginning of the summer, and supposedly because of the pandemic, the city has increased the number of bike paths. Are we to understand that the risks of catching the Covid are reduced as a result? What will be missing in the future will be the budget for the maintenance of the bike paths. The city has the annoying habit of multiplying public facilities without worrying about their maintenance. One only has to look at the garbage cans that overflow in all parks and public places. My question. Shouldn't the borough reduce its spending on new equipment and increase maintenance budgets?
7	Homme	Bob	Babinski		Terrebonne bike path	For Mr. McQueen: No public consultation was done before implementing the current bike path. What research supports the need for any bike path on Terrebonne when it has remained virtually empty since it was set up, and before establishing a working committee to improve this bike path will you first undertake a study to establish whether biking needs outweigh parking needs?
8	Woman	Lynda	London		Terrebonne bike path	Who was asked? I was not nor many of my neighbors.



9	Homme	Gerald	Beans		aucun sujet précisé par le citoyen	<p>My name is Gerald and I am a resident that lives on Terrebonne near Grand. I would like to thank our council for making our street safe to bike on (at least for the time being). While I am disabled and cannot bike often, my wife and kids are now able to enjoy our street on two wheels, and I can wheel along with them. I would just like to know if downtown has pushed to study the one-way configuration which I hope would keep bike paths in both directions since it seems like the current configuration does not have support from council. If it is not being looked at, I would ask the council members who are against the path, why finding an alternative solution is not a priority for them.</p>
10	Woman	Mary Jo	Lewis		bike lane on Terrebonne	<p>Hello, I'd like to ask a question to Marvin Rotrand</p> <p>As seniors and persons of reduced mobility, almost everyone in our residence was inconvenienced by the Terrebonne bike lanes. I thank you for standing up for NDG residents.</p> <p>Can you explain your remark on tv that NDG needs fewer but better bike lanes ?</p> <p>Second question:</p> <p>Thank you for the opportunity to address the Council. I would like to pose a question to Lionel Perez.</p> <p>The bike lane on Terrebonne has disrupted our community. It is an example of how not to do things. As leader of the Ensemble Montreal Party, can you commit that if elected next year that your party will do a better job consulting with residents before taking away all the parking on a street ?</p>



11	Homme	Stephane	Thienot		Democracy and motion	<p>I live in Notre Dame de Grace since 2010 and up to this summer never witnessed new initiatives regarding cycle path. Citizens of NDG have elected in 2017 a party that favour, among other things, a better sharing of the road use in order to promote active transportation, reduce emissions etc .. etc..</p> <p>I would like to know how can this motion pretend to represent the will of the citizens of the borough or even the will of the citizens living on Terrebonne. I live on Terrebonne and have witnessed yes mixed emotion about it, but mostly people willing to give it a try. Thank you</p>
12	Femme	Sophie	Picquot		rue de Terrebonne	<p>Monsieur Arseneault, dans le dossier de la piste cyclable de la rue de Terrebonne, vous avez dit fréquemment que la grogne des citoyens était causée par une mauvaise communication. Je suis d'accord avec vous que les communications provenant de l'arrondissement ont fait défaut. Mais plus fondamentalement, ne croyez-vous pas qu'à l'avenir le développement du réseau cyclable de CDN-NDG nécessitera d'abord une analyse des besoins faite par des experts compétents et neutres et ensuite des analyses d'impacts faites aussi par des experts compétents en consultation avec les citoyens concernés? Monsieur McQueen, la mairesse Montgomery a dit que vous dirigerez un comité consultatif pour les aménagements futurs de la rue de Terrebonne. Malgré toute votre bonne volonté et celle des citoyens qui formeraient ce comité, je m'inquiète qu'encore une fois des décisions d'urbanisme soient prises par des personnes qui n'en ont pas les compétences sur la base d'études faites par le lobby vélo. Ma question : Avant de former un comité, la première étape ne serait-elle pas d'obtenir les avis des experts objectifs pour déterminer : les besoins, les meilleures zones d'intervention et les meilleurs aménagements possibles, le tout en consultation avec les citoyens concernés ?</p>



13	Homme	David	Sciascia	QC	Safety of existing bike paths/Road Conditions in NDG	<p>Mr. Arseneault: The idea of the bike path was to make biking safer in the community, however being a cyclist myself I find it difficult to accept that the bike path has made anything safer for me and further to that I find the condition of the Fielding Avenue bike path deplorable. How much have we spent on the Terrebonne bike path when we are so much in deficit and why not have put that money to better use by improving the existing bike paths.?</p> <p>Mr. Mc Queen The sidewalk and road conditions in NDG are in bad shape for pedestrians, cyclists as well as motorists. Would it not be better to use the funds in improving sidewalks, the existing bike paths and roads rather than create new bike paths vehemently opposed by your constituents.</p>
14	Femme	Lucie	Francisco		Piscine du parc Martin-Luther-King	Je désire simplement remercier le personnel de la piscine du Parc Martin-Luther-King pour leur travail et leur professionnalisme durant la saison 2020.
15	Homme	Daniel	Lafond		aucun objet spécifié par le citoyen	<i>Question retirée à la demande des élus.</i>
16	Femme	Andrea	Mellado	16	Les pistes cyclables sur Terrebonne	Bonjour Mr. Arsenault, Pourquoi n'avez-vous pas entrepris un sondage auprès des résidents locaux avant l'installation des pistes cyclables? Si vous l'aviez fait, vous vous seriez rendu compte que beaucoup de personnes auraient été affectées. Je trouve que cette rue n'est pas très utilisée par les cyclistes, mais plutôt par les résidents et les personnes âgées qui sont nombreux et leur confort est essentiel. Veuillez considérer le bien-être des personnes à mobilité réduites et âgées.
17	Homme	Ted	Chazin		Terrebonne and monkland pedestrian paths	As a takeaway from the Terrebonne fiasco is there anything that Council and the Mayor have learned about the need for sincere consultation before they proceed with projects such as these? If they are not correct why not remove them immediately?



18	Femme	Nathalie	Marchildon	sujet non précisé par la citoyenne	<p>Question pour Peter McQueen : Je voudrais, dans un premier temps, vous remercier d'avoir donné rapidement suite à ma demande pour que soit fait le marquage de l'intersection Côte-Saint-Antoine et Wilson, il y a quelques semaines. J'en profite, en deuxième lieu, pour vous communiquer mon inquiétude concernant l'information qui circule voulant que tous les conseillers d'arrondissement, vous y compris, s'apprêtent à voter, à la réunion du conseil d'arrondissement de ce soir, pour le démantèlement rapide de la voie cyclable aménagée récemment sur la rue Terrebonne. Je ne comprends pas que les conseillers membres de Projet Montréal cèdent à la pression d'une très faible minorité de la population de l'arrondissement pour reculer sur un projet déjà aménagé, pour lequel l'argent des contribuables a été dépensé, et qui cadre parfaitement avec le programme de Projet Montréal pour lequel les Montréalaises et Montréalais ont élu ce parti pour diriger l'administration municipale et d'arrondissement. Cette décision serait d'autant plus déplorable que la voie cyclable de la rue Terrebonne constitue le premier nouvel aménagement depuis bien longtemps qui favorise des déplacements à vélo sécuritaires, notamment pour les enfants que nous voulons toutes et tous encourager à utiliser des moyens de transport actifs. <u>Ma question est donc la suivante</u> : Est-ce que vous engagez à faire en sorte qu'une nouvelle voie cyclable permanente, séparée par des ouvrages solides comme des murets de béton, soit aménagée pour remplacer la voie cyclable de la rue Terrebonne dès le printemps prochain, étant donné le réel besoin d'une telle infrastructure dans ce secteur, vu la présence d'écoles, de centres sportif et communautaire, de la bibliothèque, afin de promouvoir le transport actif et d'assurer la sécurité des cyclistes, notamment des enfants qui voient et verront le transport actif comme un choix logique et naturel et font et feront partie des solutions nécessaires pour contrer les changements climatiques et améliorer la qualité de vie urbaine et la santé de la population? C'est, après tout, ce que Projet Montréal mettait en avant dans son programme lorsque vous avez été élu en tant que représentant de ce parti.</p>
----	-------	----------	------------	------------------------------------	---



19	Man	Gilles	Chiasson		Toxic Borough Councilors And Leadership	Good evening Mayor Montgomery Borough Council for CDN-NDG, all the city councilors present, and thank you for the opportunity to pose a question to Mr Arsenault, Mr Perez & Mr Rotrand. Recently I witnessed Mr Perez from the Darlington district & Mr Rotrand from the Snowdon district come all the way to the Loyola district represented by Mr Arsenault, calling a press conference about the De Terrebonne bike path that was a month or so old and would be decommissioned by October 1, 2020, demanding it be taken down immediately! I publicly asked [on Facebook] Mr Arsenault what was his role or feelings about all this and got no reply. The De Terrebonne bike path has been on the agenda for more than 10 years and this is the best we can do? So, my question is; Is this what passes for leadership and democracy in CDN-NDG Borough Council from Mr Arsenault, Mr Perez & Mr Rotrand?
20	Woman	Monika	Skonieczny		Bylaws re: installation of commercial compressors next to residential property	A new store located on a ground floor in a mixed-used, 3-story building (apartments above) at 5785 Sherbrooke O recently installed 6 compressor units at the back of the property, ground level, no fence or enclosure and fully accessible from the alleyway. These units are located across from a single-family house; 3 of the units are located directly in front of windows (1st & 2nd floor). These heat exchangers provide cooling to open-style fridges located inside the store and are a source of noise and heat pollution as well as a general safety hazard. A noise complaint has been filed w/ the city by several residents. My question is: what are the specific bylaws re: installation of mechanical equipment of a business next to a residential property with respect to installation permit requirements, size, number and location of units and general safety (i.e. fence, enclosure, proper mounting, etc.)? Please provide by-law number or building code as applicable.



21	Homme	thomas	szirmay		CODE DE LA ROUTE	<p>Je voudrais savoir quelle exemption ont les cyclistes et les piétons pour ne pas respecter le code de la route. Pouvez-vous vous assoir à une intersection sur rue Terrebonne (ou ailleurs en fait) et noter le pourcentage élevé de cyclistes qui 1- ne mettent pas de casques 2- ne s'arrêtent pas aux lumières ni au stops 3- circulent dans le sens contraire de la voie 4- ne font pas de gestes manuels pour indiquer leurs intentions 5- circulent dans la voie réservée aux véhicules 6- n'ont pas de lumières devant et derrière pour la nuit ? Je dirais aussi que les piétons , dans la vaste majorité ne regardent pas en croisant la route ou l' intersection . Normalement, on devrait faire un bref arrêt à une intersection, car les piétons n'indiquent pas leur intentions s'ils planent allegrement sans souci et sans regard. Pourrait-on considerer des pénalités pour les cyclistes et les piétons qui ne respectent pas le code de la route ? Merci</p>
22	Femme	Lilia	Esguerra	Filipino Golden Agers Association (FILGA)	consultation with the population	<p>My question is for Lionel Perez</p> <p>All summer our senior's club has been active in protesting the sanitary corridors and bike paths that have popped up everywhere in Cote des Neiges/ Notre de Grace and elsewhere in the city.</p> <p>We can't park anymore on our commercial streets. Many of us are now shopping in the suburbs. We have protested but Mayor Plante and her party have not heard us. They have no concern for seniors and seem to favour young people on bicycles.</p> <p>If your party is elected, will you do a better job consulting the population and will you take into account seniors, drivers, transit users and cyclists or just those who insist that cyclists have priority,?</p> <p>We are really fed up and hope you can provide a better way.</p> <p>Thank you. Lilia Esguerra Filipino Golden Agers Asso.</p>



23	Homme	andrew	barbacki		terrebonne ave bike path	How can you eliminate parking along a residential stretch where it is already difficult to park without extensive consultation? Very few people take their bikes to work and there are plenty of places to go leisure cycling without interfering with people's use of cars.
24	Woman	Alexandra	Yanofsky		Terrebonne	How will the borough be responding to the widespread upset at the lack of consultation with residents about the inability to park and stop on BOTH sides of Terrebonne, and how that affects residents who are seniors, have mobility issues, have families with babies and small children etc., who have asked for compromise and solution?
25	Homme	Jay	Bryan		Bike path priorities are poor	A question for Peter McQueen: As a frequent user of my bicycle in NDG, I notice that the safest, most useful and most heavily-used bike path, the one on de Maisonneuve, has been neglected by the borough, with the pavement deteriorating for years. At the same time, the city has spent our tax dollars to install poorly designed new pair of bike paths on Terrebonne, even though this caused severe parking problems and its safety was compromised by numerous interruptions at schools and driveways. So far, the borough has cited no evidence that a substantial number of area residents wanted such a path. Given all of this, can you explain why the borough will not maintain an excellent bike path and prefers to continue trying to justify a badly conceived and little-used one.
26	Woman	Melody	Stewart		Terrebonne bike path	Mr. McQueen, the bike path on Fielding is filled with holes that force cyclists to go around them, risking their lives. Couldn't the borough do a better job of maintaining it to make it safer?



27	Man	Jason	Hughes	n/a	Installation of commercial compressors in mixed use building (5785 Sherbrooke).	In late July 2020, A commercial tenant installed 6 large compressors in the lane of 5785 Sherbrooke O. These units produce noise and also low frequency vibrations 24 hours a day. My apartment and my outside space have become unlivable. There are many studies that show the adverse health effects of low frequency vibrations. Low frequency noises have a high annoyance potential, and the prevalence of annoyance increases with higher sound pressure levels of low frequencies. Low frequency noise is related to headaches, unusual tiredness and pressure on the eardrum. I have filed a complaint with the city but would like to ask the following question. Does the borough noise by-law include low decibel, low frequency vibrations as a possible infraction (as opposed to a straight decibel reading) and how are the measurements done? Please include info. on when (night vs.day) and where the readings are done? (from directly in front of the equipment vs. from my back deck or inside my apartment)
28	Femme	Tanisha	Aubin		Pétitions et Motion 65.02	Pour M. Lionel PerezDeux sondages en ligne, d'initiatives citoyennes, circulent présentement concernant la piste cyclable dans la rue de Terrebonne. Un premier sondage a recueilli près de 1800 signatures pour son démantèlement pur et simple. Le second, a recueilli près de 1000 signatures pour de majeures modifications. Si on ajoute à ça la pétition papier qui a recueilli près de 300 signatures, on est rendu à 3100 citoyens non satisfaits des pistes cyclable qu'on nous a imposées. Malgré cela, l'arrondissement s'apprête à former un comité pour faire des propositions sur de futures pistes cyclables dans la rue de Terrebonne. Ce comité part de la prémissse non vérifiée qu'il y a un besoin pour des pistes cyclables dans la rue de Terrebonne. Ma question : L'arrondissement est-il en train de répéter l'erreur de l'été 2020?Monsieur McQueen, la motion de la mairesse que vous discuterez tantôt avec les autres conseillers semble nous conduire, une fois de plus, directement dans le mur. Est-ce que la mairesse a entendu la demande des citoyens de procéder d'abord à une étude des besoins avant de former un comité?



29	Homme	Timothy	Johns		Terrebonne Bike Path	Seeing as the Terrebonne bike path has already been created, and seeing as the initial test phase is only for a limited time, wouldn't it be possible to leave the path in service until the end of the provisional period unless real and compelling injury or hardship can be proven by those opposed to its existence, keeping in mind that signing an online petition does not indicate proof hardship.
30	Femme	Karen	Fisher Favret	Montréal	Why would you endanger kids Biking Terrebonne now?	My 9 and 11 year old children are going to bike back from École Étoile filante today with one of their friends. They will take Terrebonne! They go from Oxford to Patricia, and pass three other schools on their way. Why, when our children face uncertainty on every side, would you pick now to revert this long awaited safe path to school into a dangerous one again... why does inconvenience for a few, as people adjust, take precedence over a COVID-safe activity for our kids and our whole community?
31	Homme	Nicolas	Roberge		aucun sujet précisé par le citoyen	<i>Question retirée à la demande des élus</i>



32	Femme	Maxime	Aubin		Urbanisme / Lobbying	<p>M. Rotrand, on a eu l'impression cet été que l'aménagement des pistes cyclables dans CDN-NDG a été dicté par le lobby vélo et par les amis Facebook de la mairesse.</p> <p>Ma question : Est-ce que des urbanistes travaillent pour notre ville? Est-ce que l'aménagement des pistes cyclables dans la rue de Terrebonne provient d'une recommandation des urbanistes? Y-a-t'il un plan d'aménagement pour le réseau cyclable à Montréal et particulièrement à CDN-NDG? Est-ce que la mise en place d'un comité de circulation serait une solution?</p> <p>Madame Popeanu, vous semblez incarner la sagesse chez nos élus de Projet Montréal. Pouvez-vous faire comprendre à vos collègues que la communication, bien que désastreuse, était le dernier des défauts de votre projet de pistes cyclables dans la rue de Terrebonne. En tête de liste, il y avait un manquement majeur, soit aucune étude des besoins. Seulement une demande insistante du lobby Terrebonne Bike Path.</p> <p>Ma question : Allez-vous vous laisser guider par les lobbys, allez-vous laisser vos collègues refaire les même erreurs encore et encore?</p>
33	Homme	Jeffrey	Weinstein		Accessibility	<p>First of all, since the blocking of Jean Brillant coming from Cote Des Neiges (north of Queen Mary and East of Cote des Neiges) I find I am very inconvenienced to gain access to the Metro Grocery store that I previously was able to go to from Jean Brillant and Cote Des Neiges. We must circle around in a detour in order to gain access to Cote Des Neiges. Is the city looking into this? Second of all, as you are aware there is a Sanitary lane on Sherbrooke in NDG which extends past Decarie. I was walking in the lane to get to a bus stop when I was past by a cyclist who remarked how I should be walking on the sidewalk, meanwhile there was a group of a people walking behind me. Is this a sanitary lane or a bike path? It cannot be both. What is the city planning to do about this problem? On main streets especially, there were never special lanes for bicycles ever anywhere in the city of Montreal.</p>



34	Femme	Tamara	Feder		sujet non précisé par la citoyenne	<p>I'd like it addressed to Christian Arsenault, Peter McQueen and Magda. I welcome follow up comments from other elected representative after they have answered.</p> <p>At a time when there is a reckoning to ensure every facet of society do more to create an inclusive society, please justify why you feel as an elected official from Montreal's most diverse neighbourhood – why it is acceptable to retain the name of a publicly-funded metro station that honours a Nazi-sympathizer in Lionel-Groulx. Why would you be against renaming that station and taking an extraordinarily positive opportunity to honour a local hero and world-renowned musician, educator philanthropist and inspiration, Oscar Peterson? I'm also curious why you would dishonour the contributions of Montreal's Irish communities who have a long history of generosity, hard work in building this city and general vibrancy by favouring the renaming of another metro after someone who explicitly alienated immigrants and anglophones in Bernard Landry. And in this vein, why do you continue to support a motion by your party to redefine anti-Semitism when there exists a considered ad globally approved definition?</p>
----	-------	--------	-------	--	------------------------------------	---



35	Homme	Guy	Aubin		Comité consultatif	<p>Monsieur Perez, madame Montgomery a l'intention de former un comité pour étudier l'aménagement d'une piste cyclable sur de la rue de Terrebonne. Comment faire confiance à l'objectivité de la mairesse et de ce comité sachant que pour la mairesse 'piste cyclable temporaire' veut dire 'piste cyclable permanente', qu'elle publie les sondages sur sa page Facebook et qu'elle suspend son directeur à quatre reprises pour de fausses allégations. Plus encore, pourquoi confier un projet d'urbanisme à des néophytes? Monsieur Rotrand, il semble que madame Montgomery désire former un comité consultatif sur une éventuelle piste cyclable pour la rue de Terrebonne. Comité qui serait présidé par monsieur McQueen. Ma question : Est-il de la compétence des citoyens et des élus de proposer des changements à l'urbanisme? N'a-t-on pas appris de leçon cet été avec le désastre de la rue de Terrebonne? Avant de confier aux citoyens le bricolage d'une piste cyclable, ne devrait-on pas d'abord laisser les experts établir s'il y a un besoin pour une nouvelle piste cyclable? Et si oui, laisser les experts déterminer où et comment la configurer en consultation avec les citoyens?</p>
36	Femme	Camille	Thompson		Accessibilité de la consultation publique	<p>Bonjour, Ma question est en lien avec la consultation publique du projet règlement RCA20-17331. La consultation sera par écrit, mais se passera-t-elle seulement en ligne? En d'autres mots, sera-t-il possible de participer à la consultation via la poste, téléphone, ou en allant porter ses écrits en personne pour les gens n'ayant pas accès à internet ou qui n'ont pas d'adresse courriel? De plus, y aura-t-il du matériel explicatif disponible pour vulgariser le projet de règlement, considérant que lire et comprendre un document politique n'est pas accessible à tous.</p> <p>Merci beaucoup, Cordialement, Camille Thompson</p>



37	Homme	Mathieu	Bourgey		Voie cyclable sur rue de Terrebonne	En tant que cycliste, membre de l'arrondissement depuis 13 ans, parent d'enfants scolarisés dans l'arrondissement et utilisateurs quotidiens de la rue de Terrebonne, j'ai constaté le gain de sécurité apporté par la nouvelle piste cyclable autant pour moi que pour mes enfants qui précédemment devait circuler sur le trottoir. Cette piste cyclable va probablement sauver des vies, ce qui représente un gain inestimable pour notre société. C'est pour ces raisons que je demande le maintien de la piste cyclable rue de Terrebonne.
38	Femme	Hercilia	Cusichua		Retrait des pistes cyclables sur Terrebonne	Bonjour Mr. Arseneault, Pourquoi pensez-vous seulement à ceux qui sont en santé? La population, comme vous le savez, est majoritairement composée de personnes âgées et qui paient leurs impôts. Pourquoi n'avez-vous pas discuté avec les résidents et les usagers avant l'implantation des pistes cyclables? Ces pistes cyclables posent beaucoup d'inconvénients pour les résidents et les paroissiens de Saint Monica.
39	Homme	Antoine	Malo	Ahuncycle	Piste cyclable sur Terrebonne	En votant pour le retrait de la piste cyclable sur la rue Terrebonne, les conseillers municipaux Peter McQueen, Lionel Perez, Marvin Rotrand, Christian Arseneault ne veulent pas seulement retirer de l'espace aux cyclistes pour le redonner aux automobilistes, ils veulent retourner vers le passé. Pourquoi agir en fonction de la majorité, les automobilistes, et de ceux qui s'imaginent que les espaces de stationnement en face de leur maison leur appartiennent? S'imaginer que rapidement, la piste cyclable de la rue Terrebonne soit achalandée comme d'autres pistes cyclables à Montréal mise en place depuis plusieurs années, c'est ignorer le fait que les comportements peuvent parfois mettre du temps avant d'être changés. C'est malheureusement faire preuve d'une vision à court terme. Ma question : Est-ce que l'arrondissement envisage d'intégrer la piste cyclable sur rue Terrebonne au réseau cyclable blanc de Montréal, c'est à dire à la rendre accessible toute l'année.



40	Femme	Amelia	Pang	Piste cyclable Terrebonne	<p>I am a resident on Terrebonne (my house sits on Terrebonne street) and I would like to know what risk mitigating measures will be in place once the path is dismantled. As I am now expected to bike with my autistic 7 year old and 3.5 year old sandwiched between parked cars on one side and moving vehicles on the other, can you please suggest specific measures you will put in place to prevent the following: 1. Dooring 2. One of my children veering accidentally into oncoming and moving traffic. These 2 risks were all but eliminated by the protected bike path. Can you please recommend what measures I now need to follow and what you will do on your end to keep us safe from the above 2 scenarios from occurring? Can you tell me if the speed reduction measures, speed signs showing 30km speed limits will remain? I appreciated the measures the borough has taken to reduce speeding along Terrebonne and hope we can allow them to remain in place. As someone who evaluates risk for a living, has anyone considered the idea that we may be weighing apples to oranges? We are a family with 2 young children, 3 and 7 years old, living on Terrebonne and we use the bike path daily, 7 days a week, as a primary means to commute to daycare and to the parks along Terrebonne (William Hurst, Benny and the green space at Loyola). We feel the risk of accident is reduced and vehicles now also drive slower and are more vigilant. The risk of bodily injury to bikers from an accident especially children should outweigh any inconveniences resulting from lack of parking. To be honest I'm not sure most people need to park a car on the daily on Terrebonne. At the risk of sounding ableist, or ageist, how often do we go to church, get groceries or visit a doctor? Children bike daily. It only takes one accident...</p>
----	-------	--------	------	---------------------------	--



41	Homme	Pierre	Monraisse		<p>Priorisation des initiatives en contexte de difficultés financière</p>	<p>Lorsqu'une entreprise fait face à des difficultés financières, les bonnes pratiques de gestion l'amène généralement à prioriser ses dépenses sur les projets essentiels pour sauvegarder ses opérations et ses employés. La ville de Montréal qui n'a pas été épargnée par la pandémie a demandé au 1er ministre l'autorisation de s'endetter et projette même d'augmenter les taxes au delà de l'inflation au dépens de ses contribuables. Je suis régulièrement témoin d'initiatives difficilement qualifiables comme essentielles et qui vont même souvent en dépit du bon sens, comme refaire des trottoirs sur une route récemment refaite ou même percer des centaines de trous dans un asphalte neuf pour y installer une piste cyclable temporaire. Dans ce contexte, pourquoi les règles de saine gestion ne s'appliqueraient elles pas aussi aux initiatives financées par les payeurs de taxes? Et si cela est dans vos plans, comment procéderiez-vous pour différencier un projet essentiel vs "nice to have"? Mme la mairesse, pourriez vous svp nous communiquer le montant du budget de mise en place de la piste cyclable temporaire sur la rue Terrebonne ainsi que celui prévu pour son retrait et pour la réfection de l'asphalte récemment posé sur cette même rue et qualifiez vous ce projet comme essentiel ou "nice to have" dans un contexte de difficultés financière lié a à la pandémie?</p>
42	Femme	Sandra	Climan	Marvin Rotrand	Queen Mary Road	<p>Question: How do the proposed bus lanes, restricted parking, eliminating parking at certain prime hours for pick up in front of business locations, help businesses such as mine stay alive, serve customers, and avoid closing? We are not yet finished with COVID-19 and these measures will make it even harder for businesses to stay alive.</p>



43	Homme	Sebastian	Sanchez		Terrebonne bike lane one side only	Considering that many people feel they were not consulted for the Terrebonne Bike path, and also that it has already been built and in a short time the neighborhood has already started to see its benefits, could a compromise be made to make Terrebonne one way (whichever the studies determine the best direction that is) so that there is a bi-directional bike lane in place, and parking is allowed on the current west-to-east side (due to schools Willingdon and St Monica, but with time parking restrictions on those schools)? Can we reach a common ground if we 1) leave the bike paths as they are right now (to save that tax money already invested); 2) turn Terrebonne one direction only (whichever numbers show is more convenient) and the other lane (west-to-east) is left for parking to also allow Willingdon and Saint Monica temporary drop off spaces during rush hour? (Mckay center has a huge Drive in/parking so no worries there)
44	Femme	Isabelle	Reinhardt	QC	ÉTHIQUE	M. Arsenault: Il est connu que Mme Montgomery fait partie du groupe Terrebonne Bike Path, un lobby militant de longue date pour la piste cyclable sur Terrebonne. Elle a improvisé une motion pour mettre sur pied n'importe comment, un prétendu comité de travail à cette fin, alors qu'aucune étude sérieuse, crédible et indépendante, n'en démontre le besoin sur Terrebonne. Elle désigne M. McQueen à la tête de ce comité, alors qu'il a lui-même un biais clair et avoué, ayant de longtemps milité pour une telle piste cyclable. Vu vos obligations éthiques en tant qu'élu, comment avez-vous pu appuyer la motion de Mme Montgomery, qui est en conflit d'intérêt et biaisée, et comment avez-vous pu accepter qu'elle désigne M. McQueen, lui aussi en conflit et biaisé? Qu'attendez-vous pour dénoncer ce comportement de Mme Montgomery à qui de droit?



45	Homme	Ken	Saldanha		Bike Lanes in front of St. Monica's Church	I am really concerned about making the street in front of St. Monica's Church a bike only option. My question, where will all the elderly, the seniors, the ones who cannot walk long distances, park to attend Church services? Where will all those who attend the funeral services and bid their last farewell, or those who attend a wedding to celebrate the union between man and woman or those having their child baptized be able to do so if there is no parking in front of the church? Could you kindly reconsider this decision and have the bike path removed in front of the Church as soon as possible.. Thank you for your consideration!
46	Woman	Darby	MacDonald	Project Genesis	Accessibility in upcoming consultations	With the important upcoming consultation for the proposed bylaws regarding short-term rentals and renovation permits, why did the borough choose to go against its own commitment to wait to do an in-person consultation (severely affecting the public's ability to participate)? Considering the active mobilization of developers and landlords against this bylaw, what commitment is the borough willing to take to ensure that this consultation is properly accessible to the often isolated tenants of CDN who frequently have linguistic difficulties and limited access to technology to ensure that this bylaw remains representative and in the favour of the vulnerable tenants it is intended to protect?
47	Homme	Richard	McNally	myself	Evaluation of Bike path by Committee	It has been announced that a committee will be formed to gather views on the Terrebonne Bike Path from various representatives in the community, and results of the survey launched on Sue Montgomery's Facebook page, which can be answered by anyone. There was always the option to spend the tax payers money on existing Bike Paths, which are still in great need of repair. Since the residents of Terrebonne Ave. and the cross streets were the ones who actually suffered on a daily basis, shouldn't their adamant opposition to any bike path on Terrebonne be respected, regardless of what the cyclists want?



48	Femme	Barbara	Bedont		bike safety at Decarie and Maisonneuve	In July, my daughter and I were biking eastward along the Maisonneuve bike path. When we approached Decarie, the light was green. My daughter (11 yrs old) was ahead of me. She proceeded, lawfully, to bike through the intersection. A STM bus was waiting on Maisonneuve to turn right onto Decarie. The bus driver did not see my daughter coming. I watched, horrified, as the bus cut her off. I screamed. She did not have time to stop but due to amazing reflexes, she swerved right to go around the back of the bus to miss it. There was a pick-up truck behind the bus on Maisonneuve. My daughter then had to swerve to avoid the truck. She did it. Afterwards, she was shaking and traumatized. Now she is very afraid of cycling. When we go somewhere on our bikes, she is very apprehensive. This intersection needs a dedicated bike traffic light. Also, the STM bus drivers need better training. When will you make these changes to avoid a cyclist death at this intersection that is known to be dangerous?
49	Homme	Jon	Davy		Terrebonne bike path	Given that you say you decided that you no longer support the bike path on Terrebonne because of difficulties it creates for the residence, schools and church between Madison and Cavendish, would you please show that you continue to support the idea of a bike path on Terrebonne by leaving the path in place as scheduled between Madison and Girouard and only removing the part between Madison and Cavendish ahead of schedule? If the entire path is removed early it sends the message that our city councillors value parking more than active transport.
50	Femme	Elodie	Mellado		Contre la mise en place des pistes cyclables sur Terrebonne	Bonjour Mr. Arsenault, Saint Monica est un lieu de culte très dynamique qui est composé de paroissiens de tout âge. Les enfants et les personnes âgées seront les plus affectés par ces pistes cyclables. Je comprends votre inquiétude de promouvoir des déplacements écologiques et sécuritaires pour les cyclistes, par contre devez-vous implémenter des règlements qui vont mettre en péril le confort et la sécurité de ces personnes vulnérables?



51	Homme	Louis-Eric	Trudeau		Actions contre les changements climatiques	Le réchauffement climatique et la détérioration de notre environnement est le plus grave problème auquel l'humanité a à faire face en ce moment. Ceci exige la mise en place, à tous les niveaux, de changements substantiels et rapides dans notre façon de vivre et de nous déplacer, en particulier en favorisant les transports actifs. Force est de constater qu'il y a eu très peu de changements substantiels dans notre arrondissement jusqu'à maintenant pour faire face à cette crise qui menace l'avenir de nos enfants à tous.. La mise en place de la piste cyclable sur la rue Terrebonne était déjà une bien timide mesure. Dans les circonstance actuelles de la crise climatique et de l'urgence d'agir, j'aimerais savoir si le conseiller McQueen, qui a voté pour et qui est impliqué depuis le début dans la conception et la mise en place de cette piste, considère que si il votre maintenant pour le retrait de cette piste, il pourra dire qu'il a vraiment travaillé pour le bien commun?
52	Woman	Cassandra	Ryan		Terrebonne bike lane	Mr. McQueen, between Fielding and de Maisonneuve there are five streets out of eight with bike paths in the east-west axis. Shouldn't they be made more easily accessible before considering adding more bike paths in the same axis?
53	Homme	Philippe	Bertrand		Demande améliorations Parc Kent	<ul style="list-style-type: none"> - Pourriez-vous svp installer dans le parc Kent une balançoire tandem parent-enfant pour les 6 à 23 mois telle qu'on voit au parc Dufferin coin Vezina et Macdonald. - Il serait exceptionnel d'ajouter une patinoire hockey permanente, bétonnée durant l'été pour roller-hockey, avec filet et plates bandes juste à l'ouest de la piste d'athlétisme, entre celle-ci et le terrain de baseball. Le terrain est plat, il y a présentement un terrain de soccer d'extra alors que ce sport est deja bien représenté avec les terrains synthétique. Le parc Kent a tous les sports, les couts de monter et demontés une patinoire annuellement seraient sauvés avec un lieu permanant et ce sport majoritairement représenté par des blancs serait disponible à une communauté multiculturelle. Svp ajoutez la. Merci



54	Femme	Astrid	Mercier	Chartre montréalaise des droits et responsabilités/Participation citoyenne Urbanisme	<p>Mme Montgomery, quelles actions précises avez-vous personnellement entreprises dans le dossier des pistes cyclables de la rue de Terrebonne afin de respecter les principes et valeurs de la Chartre montréalaise des droits et responsabilités, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le respect, la justice et l'équité afin que notre arrondissement soit démocratique, solidaire et inclusif -une gestion transparente - la participation citoyenne active? <p>Monsieur Rotrand, trouvez-vous que la formation d'un comité pour étudier la question de la piste cyclable sur la rue de Terrebonne est une bonne idée? Pourquoi?</p> <p>Monsieur Arseneault, cet été vous nous avez confrontez à la pire configuration possible de pistes cyclables dans la rue de Terrebonne. Je crains que, nous ayant habitué au pire, vous vous apprêtiez l'an prochain à nous faire avaler un peu moins pire.</p> <p>Ma question : Pouvez-vous, aujourd'hui, vous engager de bonne foi à confier l'analyse des besoins à des experts, de consulter les personnes affectées et de ne pas remettre les décisions dans les mains des associations de cyclistes du Québec ou d'ailleurs qui, ne feront probablement jamais de vélo à CDN-NDG et encore moins dans la rue de Terrebonne et n'auront pas à subir les conséquences d'urbanisme déficient?</p>
----	-------	--------	---------	---	--



55	Homme	Amit	Ahluwalia		Lobby	<p>Monsieur Perez, l'organisme Terrebonne Bike Path se présente comme un groupe de lobby dont la raison d'être est d'obtenir une piste cyclable protégée sur la rue de Terrebonne. Madame la mairesse fait d'ailleurs partie de leur groupe Facebook. Ma question : Savez-vous si cet organisme est inscrit au Registre des lobbyistes? S'il ne l'est pas, savez-vous si les élus qu'il a approchés leur ont rappelé leur obligation de s'inscrire au Registre? Madame Popeanu, la mairesse Montgomery s'exprime fréquemment sur la page Facebook de Terrebonne Bike Path dont la raison d'être est d'obtenir une piste cyclable protégée sur la rue de Terrebonne. Madame Montgomery participait d'ailleurs à un pique-nique organisé par ce groupe vendredi dernier. Ma question : Trouvez-vous éthique que la mairesse qui doit représenter tous les citoyens de l'arrondissement s'acquine de cette façon avec ce groupe de lobby?</p>
56	Woman	Julie	Mantovani		Piste cyclable - Rue Terrebonne	<p>Bonjour, Nous sommes une famille avec 2 enfants (10 et 12 ans) et habitant le quartier depuis 13 ans. Nous n'avons pas de voiture et nous nous déplaçons exclusivement à vélo, pour aller à l'école et au travail. Nous empruntons la nouvelle piste cyclable Terrebonne quotidiennement et apprécions énormément sa sécurité. Je comprends que c'est un projet temporaire (jusqu'en Octobre). Après l'hiver, sous quelle forme sera de nouveau implantée la piste cyclable au printemps 2021? Cette piste est un gain énorme pour NDG, merci de la conserver, et de ne pas avorter ce projet pilote!</p>



57	Homme	Costa	Pantazis		Bike Path Safety	<p>Mr. McQueen, in this debate on bicycle paths in Montreal, shouldn't we first make sure that the existing paths are in good condition and safe before thinking of adding new ones? Shouldn't the needs be established first? Do we need a bike path every three streets, every two streets or every street? In CDN-NDG, is it the east-west network that needs to be expanded or is it the north-south network that needs to be expanded?</p> <p>Mme Montgomery, je suis un peu mêlé dans toutes les affirmations que vous avez faites dernièrement dans les médias ou dans les réseaux sociaux, parfois vous dites que les cyclistes voulaient depuis longtemps des pistes cyclables sur de Terrebonne, parfois vous dites que c'est pour la COVID et parfois vous dites que c'est pour lutter contre les changements climatiques. Ma question : Pouvez-vous nous expliquer comment le retrait des espaces de stationnement a contribué à lutter contre le changement climatique? Est-ce que les 250 propriétaires ont fait incinérer les voitures ou ils ont plutôt créé plus de dommage à l'environnement en prenant 20 à 30 minutes à tourner en rond pour trouver une place de stationnement?</p>
58	Femme	Tanya	Eickhoff		Open meetings to the public	<p>1) The provincial government has allowed municipal council meetings to be open to the public since July 6, 2020. Why do CDN-NDG borough council meetings remain closed to the public?2) (follow up) When will the CDN NDG borough office be used again for public meetings?</p>



59	Homme	Kevin	Copps	nil	\$3.3 Federal Funding for active transport infrastructure.	<p>In August, just over one month ago, the federal government announced \$3.3 billion to build bikeways, walkways, standalone transit projects across Canada.</p> <p>This \$3.3 billion will allow communities to fast-track shovel-ready active transportation projects as long as they cost under \$10 million and can feasibly be completed by the end of 2021 — with the federal government paying up to 80 to 100 percent of the cost.</p> <p>This is a great opportunity for our borough to upgrade its active transportation infrastructure at a very low cost to our municipal taxpayers.</p> <p>Here is my idea – Request funding so our 10 metro stations can provide better, safer and more comfortable areas for people waiting for their buses; and secure and dry bike parking so people know their bike will be safe and dry when they return to our borough in the afternoon.</p> <p>Please tell me what projects does the borough plan to present for this generous financing to better the lives of our citizens?</p>
60	Femme	amrita	thind	QC	Bike Path on Terrebonne	<p>Mr. McQueen: the traffic is already so backed up on Terrebonne in the morning between 7-9am now with the bike path it will be even worse. How do you expect people to get downtown from NDG ? doesn't Valerie Plante want to revitalize the dying downtown core? Already noone wants to go downtown, merchants are closing. The traffic will dissuade people further from going downtown as the traffic will be horrendous due to the reduced car lanes. We already have a bike lane on DeMaisonneuve. A bike path on Terrebonne is overkill and is currently in little use as we have a great path on De maissoneuve , this isn't Copenhagen we actually have winter and snow here which will make traffic worse once the snow starts. Finish up the construction and fix the bad transit accessibility to downtown from NDG before adding more unnecessary bike paths on a main artery into our dying city. Why not concentrate on adding direct buses from NDG to downtown.thanks Amrita Thind</p>



61	Man	michael	tessler		Terrebonne bike path	To Mr McQueen, In the iconic “field of dreams” the statement – if you build it, they will come – has special meaning for the Terrebonne bike path as I have seen it. I cycle on Terrebonne regularly during my commute to work every day and I have seen a significant increase in the number of cyclists using this path since it has been installed. The Terrebonne bike path has been a marked improvement over my having to cycle in the middle of the street to avoid being “doored”. As a physician at the Jewish General Hospital, I have seen too many people who have needed medical care from being “doored”. I feel I and the rest of the cyclists using the Terrebonne artery are much safer on Terrebonne since the bollards were put up. My question to the councillors is: It is my contention that the primary responsibility of any elected official is the safety of their population so why are you voting to make cyclists more vulnerable by dismantling this path prematurely?



62	Femme	Guylaine	Cormier		Éthique et gouvernance / Sécurité sur le territoire de l'arrondissement CDN-NDG	Pour Magda Popeanu: Dans son code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et de l'arrondissement, la Ville a le devoir d'agir avec intégrité, objectivité et transparence et de s'assurer de l'amélioration de la qualité des services offerts aux citoyens et se doit de préserver la confiance du public et de ses employés en maintenant de hauts standards d'honnêteté, de transparence et d'impartialité dans son administration. Mme Popeanu, afin de ramener la confiance des citoyens, ne serait-il pas mieux de confier à un vrai Comité de circulation toutes les questions concernant la circulation et le stationnement des véhicules sur les terrains et chemins publics, la circulation des piétons et des cyclistes, la signalisation routière et le marquage de la chaussée? Pour Christian Arseneault: Afin d'accroître la sécurité sur le territoire de l'arrondissement CDN-NDG et de tenir compte des besoins des différents intervenants tels que : piétons, cyclistes, automobilistes, véhicules d'urgence, véhicules d'entretien. Le conseil d'arrondissement CDN-NDG aurait avantage à constituer un comité de circulation. Ce comité pourrait être composé de quatre personnes soit, d'un conseiller d'arrondissement, d'un représentant du Service de police, d'un représentant de la Direction des travaux publics et d'un représentant des citoyens. M. Arseneault, croyez-vous que les élus auraient avantage à constituer un Comité de circulation le plus rapidement possible afin d'accroître la sécurité et regagner la confiance des citoyens de l'arrondissement?
63	Homme	Albano	DeJesus	Coopérative Fleur de l'Île	Rue Buchan	Nous avons actuellement des voisins, garages, Airbnb et résidents qui détériorent volontairement la rue (Arbres arrachés, Trottoirs endommagés, espaces verts détruits) de manière continue... Quelles sont les sanctions prévues pour cela et quand est-ce que la ville pense venir réparer les dégâts? Je suis disponible pour faire l'état des lieux en tout temps. Comme contribuable, je m'inquiète des dépenses que cela va générer. Merci.
64	Femme	Tee	Chazin		Snow clearing permits	Why does there seem to be spotty enforcement of snow dumping permits in Monkland Village? A small number of households have permits but most do not. Parking is taken from residents by others without compensation during storms.



65	Homme	Robert	Belair	Aucun	Piste cyclable rue de Terrebonne Changements climatiques	Was there any nonpartisan study conducted on the feasibility and impact of the bike path prior to it being voted on by the city's or borough's council? Madame Montgomery vous répétez souvent que l'ajout de pistes cyclables est un geste pour la planète. Ce qu'on constate dans les faits, c'est que les différents changements que vous opérez dans les rues de l'arrondissement ont créé plus de congestion automobiles et plus d'autos qui tournent en rond pour trouver du stationnement. Fréquemment, je constate que les camions de la voirie sont stationnés les moteurs en marche. Ma question : Comme premier pas pour sauver la planète, ne devriez-vous pas exiger que les employés de la voirie éteignent leurs moteurs lorsque leurs véhicules sont immobilisés?
66	Femme	Barbara	Brownstein		Terrebonne Bike Path	Mayor Montgomery has said she would like a working group to come up with an improved bike path plan, and the group will be made up of "those with mobility challenges, elderly residents, cyclists, pedestrians and traffic experts." Car-owning residents who have lost parking on Terrebonne and side streets are not included. Why?
67	Homme	Neal	Mukherjee		Governance	Why would important decisions be done without proper evidence? In the last 24 months, how many issues have you voted on without having any evidence?
68	Femme	Josee	Bourgoin Desrochers	Montréal	Propreté/ civisme	Félicitations pour la limitation de vitesse et la piste cyclable. J'espère que les citoyens feront leur part en respectant les limites et en utilisant leur stationnements privés. Ma question : des gens jettent des emballages par terre, ne ramassent pas les excréments de leurs chiens ou dispose du sac sur le trottoirs, dans les ruelles. Certains mettent leurs sacs poubelles à la rue et ne ramassent pas si le sac s'ouvre, d'autres lancent leurs mégots par terre et des automobilistes vident leur cendrier dans la rue et y laissent leurs déchets (ex: gobelet de café). Serait-il possible de garder notre quartier propre? Sensibiliser, obliger les conteneurs avec couvercle pour les poubelles, que la brigade propreté passe dans les rues résidentielles, des amendes pour ceux qui ne disposent pas correctement de leurs déchets, mégots et des besoins de leurs toutous, mettre en évidence les poubelles publiques? Merci!



69	Homme	Marc	Gervais	New bike path on Terrebonne	Why are we creating another bike path on Terrebonne when we have so many already in NDG, wouldn't the money being spent be better off being spent in fixing the horrible conditions of the existing one? (for example the Fielding one) They are not safe!
70	Woman	Jo-Anne	Wemmers	Urban plan for the Ilôt de Maisonneuve	The intersections around the Vendôme station are very dangerous. Numerous pedestrians and cyclists have been injured in accidents with motor vehicles. The new entrance to the Vendôme Station is almost finished and there is still no plan for the public space around the station. The last urban plan for the area dates from 2009, which is prior to the MUHC, and this explains why the current design is completely inadequate. On June 17th 2019, residents of Vendôme Village met with representatives from the borough's urban planning division to discuss this issue. We were told that a new plan for the area would be ready for winter 2020. On September 9th 2019, the borough organized a meeting with residents in order to discuss local needs and concerns with the civil servants working on the new plan for the area. Winter, spring, and summer 2020 have come and gone and we are still waiting for the plan. When will we finally have a plan for the Ilôt de De Maisonneuve area?



71	Femme	Anne	Brennan	Bike path on Terrebonne	<p>Dear Councillors, I own a condo on Terrebonne. I don't have a garage space nor an outside parking spot. I rely on on-street parking solely. To unpack my weekly shopping it takes me five or six trips from my car to my condo. If this bike path were to exist, it would negatively effect my life enormously. I live alone so have no one to meet me outside my building to at least unload the shopping at the curb. Therefore, I would have to find parking and lug my shopping several blocks and repeat this four or five times. Therefore, instead of doing my shopping once a week, I would have to do many shopping trips per week, which is not very environmentally friendly nor convenient!</p> <p>It would lower the value of my condo if there is no on-street parking available. My question is, will the borough compensate me financially for the loss of value in my condo due to the bike path?</p> <p>I suggest a study should be conducted on the direct impact of the residents of Terrebonne.</p> <p>Respectfully</p>
72	Femme	Laurence	Aubin	Boulevard Cavendish - Congestion / Motion 65.02	<p>Monsieur Arseneault, y-a-t'il un pilote dans l'avion? Après le gâchis de la rue de Terrebonne, l'arrondissement vient de faire des changements sur le boulevard Cavendish ou une voie a été enlevée à la circulation automobile. Vendredi dernier, en début d'après-midi il y avait congestion automobile à l'intersection Cavendish et de Terrebonne. Un policier tentait, sans succès, de réduire la congestion. Ma question : Est-ce que l'arrondissement a fini de jouer aux apprentis sorciers? Quel problème essayiez-vous de régler qui méritait d'en créer un plus gros? Monsieur Arseneault, sur la foi des études du lobby Terrebonne Bike Path qui a analysé les besoins en pistes cyclables et les besoins en stationnement, l'arrondissement a installé cet été dans la rue de Terrebonne des piste cyclables qui se sont avérées un fiasco. Vous voulez adopter aujourd'hui la formation d'un comité, qui, on le craint, fera une large part à ce même lobby de bricoleurs de pistes cyclables et analystes amateurs d'espaces de stationnement. Ma question : Comment les citoyens peuvent-ils avoir confiance dans l'indépendance et la rigueur qui guidera le comité que vous voulez former?</p>



73	Femme	Leigh	Adams	Qc	Terrebonne Bicycle Path	When the council voted (unanimously) in favour of the bike path on June 22nd, was it specifically to Cavendish or Belmore? If to Cavendish, when and by whom was the Belmore extension approved? How long from the date of the extension approval to Stephane Plante (or his office) putting the request to the city? If it was always to Belmore, has any member of Project Montreal asked Stephane Plante why the presentation to city hall was only requested to Cavendish?
74	Femme	Anita	Berthier		My family values the Terrebonne Bike path/Support for Terrebonne bike path	<p>Since the bike path we have noticed that motorists have slowed down and the road has become much safer for all who use it. If the bike path is removed what are the plans to keep speed down and maintain a safe space for all who use it?</p> <p>My family has used the path multiple times since it's inception thanks to feeling much safer with a small child. I would not be able to transport my child to daycare and activities by bike if they remove the bike path.</p> <p>Since the bike path I have been transporting my small child by bike to daycare, parks and activities in the neighborhood. If the bike path is removed how do you plan to continue to keep us safe as we do this? The bike path has ensured that cars slow down and respect stop signs. I'm very concerned for our safety.</p>
75	Femme	Esther	Sampaio		Terrebonne Bike Path	Why is it so hard to share the road? Why can't we both have our lanes



76	Femme	Sonya	Konzak		Misleading residents about church and old age home	<p>Mr Rotrand and Mr Perez, On september 1st you led a press conference against the Terrebonne bike path where I believe you misled the public. Here is a direct quote from Mr Perez "we have an old-age home that can't have people drop them off, we have churches that cannot have any kind of funerals". At this press conference you had St. Monica's church say "You can imagine the difficulty with a funeral if the hearse has nowhere to park to take a coffin out." How is any of this true? St. Monica's church has two driveways, one of which leads directly to a handicap ramp: a Hearse can't use this for a coffin? I also sent you photos demonstrating plenty of parking on Benny ave, in front of the Church's main entrance and on Borden, in front of the Church's back entrance. Yet I get no reply from either of you. Furthermore, the seniors residence has an entrance on Benny, right next to a driveway and parking is available on Benny. So why do you mislead residents at your own press conference?</p>
77	Femme	Valerie	Keszey		Parking and Infrastructure Maintenance	<p>Why did you remove 300 parking spots? Mr. McQueen, what do you think of the state of the bicycle paths on Fielding and de Maisonneuve? What could be done to improve their maintenance and safety? Mr. McQueen, the bike path on de Maisonneuve is in poor condition. The surface is bumpy in many places and vegetation is invading the path over long stretches. Couldn't the borough maintain it on a regular basis, not just in the spring to repaint it and install bollards and in the fall to remove them?</p>



78	Femme	Thaïs	Verbaet		Application Montréal	<p>Bonsoir, J'étais très agréablement surprise quand j'ai appris qu'il existait une application pour Montréal pour soumettre des demandes de réparation pour des nids de poule, des installations d'eau dans les parcs, des poubelles qui traînent etc. J'ai ouvert 5 demandes dont plus qu'une est en cours (20-180676). Une a été faite à moitié (20-210277), le nettoyage je crois qu'il a été fait (20-189178). Mais les deux concernant des tronçons avec plus de nids de poule à moitié arrangés que d'asphalte en bon état ont été fermés très vite (un des deux la même journée). Sans que quoi que ce soit ait été arrangé. Pourquoi est-ce que ces demandes sont fermées sans action? Quelle est l'utilité de l'application si les demandes pour les nids de poule sont ignorées? Est-ce qu'il y a des répercussions pour la personne qui ferme les demandes sans les traiter? Tronçon Cavendish coin Terrebonne (20-191579) et tronçon devant le Mackay Centre School and Philip E. Layton (20-182919).</p>
79	Femme	Cornelia	Brack		Terrebonne bike path makes cycling to school safe	<p>The bike path on Terrebonne has provided us with the only reasonable and safe method for getting our children to/from école NDG everyday. In previous years, we attempted to bike to school with our children only to abandon after one try as each attempt included a near-miss with aggressive Montreal drivers. This project, while flawed in its implementation, has provided us with a protected bike path that we use on a daily basis. We LOVE the bike path! The easy way out is to abandon this bike path because of a flawed process and an unwillingness to problem solve. Instead, I ask all councillors: what solutions can you suggest to address the concerns of residents related to the bike path while at the same time providing a safe route for all residents to cycle within their community? I urge the councillors to consider the concerns of all residents, not only those opposed to the bike path, but also those that rely on the bike path to travel safely to and from school. Thank you.</p>



80	Femme	Hannah	Beattie		POUR la piste cyclable sur Terrebonne	Aux 3 conseillers de Projet Montréal. On comprend que Marvin Rotrand pousse pour démanteler une piste cyclable vu son historique dans son propre district, par contre je suis étonnée que les élus de Projet Montréal préfèrent terminer de façon prématurée un projet pilote que les résidents commencent à s'approprier, et qui aura un impact négatif et dangereux sur de nombreux élèves et familles empruntant actuellement la piste. Est-ce compatible avec la Vision Zéro à laquelle Projet Montréal adhère? Je vous implore de voter pour compléter le projet pilote tel que prévu puis de faire les ajustements requis pour l'an prochain.
81	Femme	Tania	Brouillard		Piste cyclable de Terrebonne	Pourquoi ne pas aller au bout du projet pilote de piste cyclable sur la rue de Terrebonne après avoir investi temps et argent pour la mettre sur pied? Des mesures doivent être prises pour encourager le transport actif dans nos villes et il est triste de constater que les automobilistes auront gain de cause dans ce dossier. Beaucoup de cyclistes circulent sur cette rue et il y était beaucoup plus sécuritaire d'y rouler avec les nouvelles infrastructures.
82	Femme	Antoinette	Falciani	M. Rotrand	Regarding bicycle path on Terrebonne	It's hard to believe that a place where there is schools, church, seniors, etc. They would put a bike path. Did you take into consideration that parents have to park their cars to let their children out of the car and bring them to the school grounds every day. Is this not an important issue! Where should you leave them. Should you just let them out of the car and leave them? There are people going to church in the mornings that are elderly should they at this stage of their lives have to walk to church or take a taxi? Weddings, funerals what should they do wait until October! Absurd! Try finding parking it it's as easy as you think! Stop listening only to the cyclists or who came to this conclusion to putting a bike path on Terrebonne. It would be nice to make everyone happy, but having walked on Terrebonne often I really don't see the need for a bike path in this area. Thank you.
83	Woman	Ashley	Arbis	LogisAction NDG	Zones for short-term accommodations (RCA20 17331)	Hello, I would like to know the rationale behind the proposed authorized and prohibited zones for short term accommodations (ex. Airbnb) in the borough. For instance, why are there solely proposed authorized zones in CDN and only proposed prohibited zones in NDG? In addition, why is that a large proportion of proposed prohibited zones are located along industrial sites on Saint-Jacques rather than around more residential sectors? Thank



					you.
84	Femme	Line	Bonneau	Site patrimonial du Mont-Royal	Comment le conseil justifie-t-il de ne pas avoir mis en place un processus de consultation publique pour la construction d'un immeuble de plusieurs étages, étiqueté comme transformation et non nouvelle construction par les services de l'arrondissement et non remis en question par le CCU, dans le site patrimonial du Mont-Royal sur l'avenue Ridgewood? Qu'avez-vous l'intention d'exiger de la part des services de l'arrondissement pour un véritable respect du Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal?
85	Femme	Katherine	Ehrlicher	Terrebonne bike path	Please do not dismantle the bike path prematurely! We use it every day and love the safety it provides for our family of young and old cyclists.
86	Femme	Jennifer	Crane	Security of residents on Ridgewood Avenue	<p>Ridgewood Avenue is a densely populated, winding street home to approximately 2000 residents and the highest elevation residences in Montreal's 19 boroughs.</p> <p>Recently, training cyclists have 'discovered' our street as a good workout climbing up, with a fast ride down to Côte-des-Neiges Road as a reward. Residents have seen teams of at least thirty cyclists zipping down our street and have reported teams of cyclists shouting on the street early in the morning, in complete disrespect of residents.</p> <p>it is impossible for Ridgewood residents to walk and social distance without sweating, grunting cyclists coming within a few feet of the sidewalk. Residents stepping into the street to practice social distancing are at risk of being hit by cyclists descending at high speed. The street is now a training ground for competitive cyclists from 5.00PM on. Will the borough take concrete measures to discourage this dangerous activity on a densely populated street and put residents' safety first?</p>



87	Femme	Kate	Johnson	Terrebonne bike path	<p>Mayor Montgomery suggests traffic experts will be included on the working group for an improved bike path on Terrebonne. However, she also said traffic experts were involved in the current project, which ended up with many problems. Who are these traffic experts exactly and do they consider parking needs in their assessment?</p> <p>For Mr. Arsenault: it is suggested that traffic experts will be included on the working group for an improved bike path on Terrebonne. However, traffic experts were apparently consulted for the current project, which ended up with many problems. Who are these traffic experts exactly and do they consider parking needs in their assessment?</p>



88	Femme	Louise	Kold-Taylor		Terrebonne	I live in what could be called the 'Terrebonne Village.' I speak to many people in my community who are cyclists AND car owners and who do not feel comfortable speaking up about Terrebonne in public because they understand the need for BOTH safe cycling infrastructure AND for some parking. I believe the community needs to come together to heal from the very divisive debates that have taken place online where we've mostly heard from a very small and vocal group of people either passionately for or against the bike path as it is today. Moving forward, I believe we need NUANCE, NEUTRALITY and INNOVATIVE SOLUTIONS. I am very much in favour of forming a working group tackling the complexity of improving mobility on Terrebonne for ALL users. Would the Borough consider bringing in someone with the Process Facilitation skills who can ensure that the process of the working group is as NEUTRAL, INCLUSIVE and INNOVATIVE as possible?
89	Femme	Veronique	Baudouin		Piste cyclable Terrebonne	Pourquoi démanteler la piste cyclable sur Terrebonne au complet? Pourquoi ne pas faire un compromis et garder au moins un côté? Je suis découragée d'apprendre qu'elle sera défaite au complet! Oh non! Vous entendez les opposants au projet mais il y en a beaucoup qui sont pour et qui veulent la garder. Elle est utilisée par enfants, adultes, beaucoup de gens! Ceux-là ne crient pas. SVP, avant de tout jeter à la poubelle, TROUVER UN COMPROMIS. C'est l'art de la politique!
90	Femme	Ysabel	Rodriguez		Bicycle path on Terrebonne	The bike path was a great amazing idea, and some argue that it was poorly implemented. Why don't you survey the population, not only the people living on Terrebonne but extend it to the people that use the street to bike or driver their car. Please make it happen again next year earlier than this year (starting in spring).



91	Woman	Irina	Greco		Clanranald/Snowdon traffic	Clanranald, between CSL and Queen Mary, is a densely populated residential street. There are apartment buildings on both sides. There are many daycares. There are retirement homes. There are churches. There is a bike lane. It is a known short cut for North bound drivers who want to avoid the traffic jam at CSL and Decarie. There are two issues on Clanranald (CSL-Queen Mary): 1. Speeding. The stop sign at Snowdon is not being respected by many cars, SUV's, and trucks rushing to catch the light at Queen Mary. 2. Heavy vehicles take this shortcut, starting as early as 5am, many of them are city of Montreal trucks. The same issue exists on Snowdon, this time West bound drivers taking a short cut from Decarie to CSL, to avoid the traffic jam/lights at CSL and Decarie. How are the traffic rules (30Km/h speed limit and no heavy vehicles except local delivery) being enforced on Clanranald and Snowdon while the extra traffic spills onto our residential streets? Thank you.
92	Femme	Marie	Kiely	Quebec	Bike paths on Terrebonne St	Why was there no consultation before placing bike paths on both sides of terrebonne and eliminating all parking Real hardship to St. Monica's and the senior building How will workers access our homes to do repairs? How will the pharmacy find parking to deliver my medications ?. How will I get online purchases and groceries during the pandemic?
93	Femme	Julia	Paré		Bike paths on Rue Terrebonne	When a decision was made by the Borough Council to increase bike paths by taking away parking spaces , what consideration was given to those residents without parking pads who are now unable to find parking nearby their homes or to those with physical handicaps and the elderly on Terrebonne who have lost accessibility to the homes? As a daily walker along Terrebonne and Fielding , I have been surprised by the few bikes on the reserved lanes. What is the Borough doing to evaluate the frequency of use of the bike lanes? Delivery vehicles which are seen throughout the day on Terrebonne have no options for stopping and therefor block the street. Did the Council consider the danger and legal consequences of this restriction?



94	Woman	John	Farley		bike path on Terrebonne	Mr. McQueen, some parents of young cyclists seemed to particularly appreciate the bike paths on Terrebonne Street. If there is a need for training for young CDN-NDG cyclists, don't you think it should be off the streets? In parks or schoolyards for example. My question: Why doesn't CDN-NDG develop training bike paths in some parks or schoolyards in the neighborhood instead of training the young cyclists on the streets?
95	Woman	Laura	Bryan		Exactly who is the cycling community?	"Ms Montgomery, you have justified the Terrebonne bike paths as a response to a need that has long been felt by the "NDG bicycling community". Have you made any effort to verify if this community includes more than a few dozen enthusiasts? Does it represent more than the 1800 or more who have signed petitions demanding the removal of this little used pair of bike paths and restoring essential parking on Terrebonne, the removal of which severely disrupted residents' lives?"



96	Femme	Sharon	Leslie			<p>I would like to first thank M. Stephane Plante and Public Works for their prompt follow-up on the question I asked earlier in the summer regarding overflowing garbage bins in the parks. While Mme Montgomery attempted to dismiss my concerns, in the several days after the meeting, I was pleased to see many extra garbage cans added in most NDG parks and the frequency of pickups increased. I know park users appreciated greatly this effort. My Question is for the MayorMy understanding is that city employees, if less than 2 m from each other, are supposed to wear face masks to prevent the spread of CV. I have been disturbed over the summer by the number of city construction workers carrying out their work who have been doing so without masks and social distancing while being within a foot or two of each other. I've exchanged with many NDG residents who have made the same observations. I'm sure Madam Mayor, you too have noted this pattern. I have called 311, reporting details of where and when I observed incidents, expecting that the city would follow up. I have never noticed any difference in behavior. Today I was told for the first time by 311 that these issues have to be reported to 911. I was then cut off 5 minutes into the conversation, after having waited for 45 minutes to be heard. (Unusual in how "short" the wait time was!)My question to you Madam Mayor, is what have you done with respect to city construction workers to get them to respect the regulations? Specifically, what actions have you taken? Given how consistently these requirements are still being ignored what will YOU do to remedy the situation? Our health and safety is at risk and with so many making efforts, it is time that city workers or contractals, did the same thing. Clarification on the reporting procedures would also be extremely helpful.</p>
97	Femme	Holly	McIntyre	urbaNature Education	gardons la Piste cyclable sur terrebonne	<p>Considering that more people are positively impacted, through safe active transport, quieter streets and sustainable transit, than are inconvenienced by the removal of parking spaces, what is the rationale for removing the path before the end of the pilot project AND what are the plans for the maintenance of the bike path going forward?</p>



98	Femme	Julie	Beauchemin		Sharing objective data	<p>A motion will be voted to immediately dismantle the Terrebonne bike path. Two petitions are circulating which have a few hundred names of difference, a rather balanced opinion of residents for (1300) and against (1700). A count (APC) found that 73% of homes on Terrebonne have private parking spots, that's why as a Terrebonne resident, I had no problem parking my car on side-streets. While the communications ahead of the project was lacking, now it's safe and appreciated. The borough measure the street use by pedestrians, cyclists and drivers before the pilot project in May 2019. Before the bike path's planned removal, the borough could objectively quantify the immediate effect of the bike path. Before and after data is a good way to know the real impact. Could those councillors supporting the motion share any objective data which they have to justify the immediate removal of the bike path, knowing that its premature removal before data collection would be a waste of taxpayer's money?</p>
99	Femme	Debra	Fogel		Green initiatives	<p>Dear Mr McQueen and Mr Arsenault: You were elected on an eco-friendly platform, which included measures to mitigate global warming and encourage alternate forms of transportation, like cycling. Yet you change your stance simply because you didn't like the implementation of the project? It came during the chaos of a pandemic, and you would now add to the chaos by voting to prematurely remove it, before any valid data could be gathered, just as everyone is beginning to enjoy it because some residents have raised their voices over losing on the street parking. Photos and data demonstrating that the perceived parking catastrophe is a matter of perception rather than fact have been shared publicly. Why are you voting in favour of this motion, which is based on insufficient data, rather than waiting until the time for the proposed pilot project to be completed? Why do you succumb to the pressure of a loud minority, when the majority voted for a party that favours green alternatives to cars?</p>
100	Femme	Judy	Kolonics		Comité de travail Terrebonne	<p>Will affected residents on Terrebonne be approached to serve on this "working group" or shall it only be those in "favour" of Ms. Montgomery's inept directives?</p> <p>Will this be widely promoted and announced?</p>



101	Femme	NJ	Wight		traffic congestion	In defending the bike paths on Terrebonne, I am hearing the Mayor comment often on social media, which seems to be where borough business is now conducted, about how she is uniquely standing up for the planet. I am a wildlife photographer and conservation educator and I can assure you I am also concerned about the planet. My concern has deepened with the noticeable increase in the number of idling cars in traffic, causing air pollution, which is in part due to the overly-aggressive implementation of "traffic-slowing" measures and new and expanded bike lanes over the past 18 months. This is on top of city-wide infrastructure construction that has caused a noticeable increase in noise pollution. I would like to know if the borough (and city for that matter) plans to do any kind of assessment to measure the impact of these "traffic slowing" measures and whether they are working from an environmental perspective?
102	Femme	Lucia	Stefoni		Sécurité routière pour les cyclistes	Pouvez-vous travailler à augmenter les voies sécuritaires pour les cyclistes
103	Femme	danielle	linnen		biking to local stores	Being in the Loyola district, the bike lane provided a safe corridor for me to reach all the retail stores on Monkland on a daily basis. This greatly increased my local spending in NDG: at the local fruiterie, Maître Boucher, Gelato cafe, bakery, coffee shops, kids store etc.. have you thought about how dismantling the bikelane will ultimately reduce daily new clients for all these local businesses? I will never drive daily to these small stores but I will bike daily to them if I have a safe corridor, I am not alone.



104	Femme	Donna	Lisney		Working team regarding bike paths	<p>I'd like this question asked to the following councillors:</p> <p>Peter McQueen Christian Arsenault, Lionel Perez Marvin Rotrand</p> <p>How is it ethical and unbiased to appoint Peter McQueen, who says he has been working for years to install a bike path on Terrebonne, to head up a working group that is supposed to represent a broad range of community interests on this matter?</p>
105	Woman	Joyce	Cornforth		Terrebonne Ave bike paths	<p>Why are you contemplating a working committee to decide about the fate of the bicycle paths on Terrebonne Ave when they have been objected to by so many people and there are hardly any cyclists using them? They are causing nothing but hardship for the residents of Terrebonne Ave and churchgoers at St . Monica's and causing much stress for the residents of the side streets off Terrebonne having to navigate the narrowed , cluttered street in their cars , especially after their bumpy transit through the minefield of potholes, ridges and patches on Terrebonne between Westhill and Madison. We do not need or want bicycle paths on Terrebonne!!</p>

